

# Le p'tit journal n°40

*Ce p'tit journal n°40 déroge au cycle trimestriel habituel.*

*Nous avons en effet été amenés à organiser un débat complémentaire dans le cadre du PLU afin d'entériner des modifications du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et de sécuriser la procédure, en concertation avec les services de l'Etat.*

*La version antérieure du PADD de juin 2009 ainsi que celle modifiée de janvier 2010, jointe à une notice explicative du cabinet Urba-Services est donc consultable en mairie.*

*Une nouvelle concertation est aussi mise en place **jusqu'au 27 mars 2010** avec trois vecteurs de communication : une boîte à idée matérialisée par une urne, un cahier de doléance, ainsi que votre p'tit journal.*

*Dans ce n°40, les rubriques de vos associations n'y sont pas présentes, mais n'ayez crainte, elles reviendront dès le n°41. Promis.*

*Par ses explications sur son fonctionnement, le CCAS vous aidera aussi à comprendre un certain courrier.*

*Les conseils de déneigement n'auront plus aucun secret pour vous grâce aux brèves. Sachez par ailleurs que la commune a consommé 6 tonnes de sel pour la voirie.*

*Enfin, vous retrouverez l'initiative du n°39 que vous avez plébiscitée*

## *Bienvenue chez les ... Vignemontois*

*Le maire que je suis ne peut s'empêcher de vous rappeler, pour finir, que les 14 et 21 mars prochains, vos élus vous accueilleront de 8h à 18h à la salle des fêtes pour les élections régionales. Alors, en reprenant le slogan des années 80,*

*Votez, votez pour qui vous voulez ... mais votez.*

*Le maire*

*Serge Greugny*

## Compte-rendu du conseil municipal du 9 février 2010

Présents : tous les élus, à l'exception de C. Carbonneaux (pouvoir à E. Senez),  
V. Caré (pouvoir à D. Hélin), JM. Lebelle et B. Lefèvre  
Secrétaire de séance : S. Greugny

### Débat complémentaire sur le PADD

Ce débat est le point d'orgue des réunions du 9 décembre avec les représentants du Préfet et de la commission avec l'ensemble des élus du 25 janvier.  
Il a pour but de sécuriser la procédure et d'entériner la principale modification du PADD vis à vis de la version de juin 2009, à savoir la désignation des terrains localisés au lieu-dit « Les Prés d'Osier » comme site naturel présentant un potentiel en terme de développement urbain mais dont l'ouverture à l'urbanisation est subordonnée à la réalisation d'une étude hydraulique.  
Cette étude constituerait un préalable dans la détermination de la constructibilité ou non des terrains et dans la définition des aménagements à mettre en œuvre afin de gérer les risques face à une urbanisation future.  
Le nouvel arrêt du projet de PLU ne pourra intervenir avant un délai de deux mois.

Une fois assuré que l'ensemble des élus a bien intégré tous les paramètres, la modification est approuvée à la majorité.

### Aide exceptionnelle à l'association "Festi Vignemont"

Afin d'aider à son essor, le conseil vote à l'unanimité une avance exceptionnelle de 500€.

### Organisation des manifestations de la commune et des élections régionales

- Une autre répartition des rôles sera mise en place lors de la venue de personnalités extérieures afin de tirer les enseignements des vœux 2010.
- Une fois rappelés les engagements pris devant les électeurs en 2008, l'organisation des permanences les 14 et 21 mars par vos élus a été traitée.

### Calendrier de formation

Comme chaque semestre, des formations sont proposées aux élus.

### Eclairage public

Avant Noël, les plages horaires de l'éclairage public ont été étendues jusqu'à 23h50 et à partir de 4h.  
A la suite du constat que les carrefours n'étaient plus éclairés en permanence, V. Caré a fait le nécessaire afin de rétablir la situation antérieure.

### Information du changement d'interlocuteur pour une subvention

A la demande du Conseil Général, le Préfet de l'Oise est le nouveau destinataire de la demande de subvention pour la sécurisation routière.

### Acceptation de don et attribution

Un don de 50€ est accepté par la commune.  
Une dotation exceptionnelle de 50€ est allouée à la caisse des écoles afin de faciliter le bouclage financier du voyage en Dordogne de notre enseignante.



En tout premier lieu, les membres du CCAS remercient de leur bon accueil toutes les personnes visitées lors de la remise des colis de fin d'année.

A cette occasion, nous vous rappelons les critères que votre CCAS a retenu pour en bénéficier :

- **Habiter** Vignemont avant le 1<sup>er</sup> septembre de l'année
- S'être fait connaître en mairie.
- Ne pas y avoir renoncé par écrit (une renonciation verbale ne peut être prise en compte).

Pour l'année 2010, les colis seront distribués à toute personne née avant le 1er Janvier 1946.

Nous vous rappelons aussi, qu'en cas de besoin, le service « transport solidaire » a été mis en place depuis mi-septembre (cf petit journal n°39) :

- Inscription en mairie,
- Réservation une semaine à l'avance au 03.44.42.71.10, du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30,
- Coût : de 3 euros à 6 euros pour 1 personne.

Enfin, le CCAS se propose de vous transporter de votre domicile à la salle des fêtes afin de voter les 14 et 21 mars prochains. Pour l'organisation matérielle, merci d'appeler le secrétariat de mairie au 03.44.42.52.67 avant le jeudi 11 mars 12h dernier délais.

A très bientôt.

Cordialement.

Les Membres du Bureau

# Bienvenue chez les Vignemontois



Mme Christelle Muzaton, Mr Charles Ségalas  
et leurs enfants, 385 rue des Vignes



Mr Gérard Ferrara, 417 rue des Vignes



Mme Géraldine Minet et Mr César Poupaud,  
123 rue du Puits Rozier



Mr Mme Sébastien et Emilie De Cock et leurs enfants,  
rue du Vieux Château



Mme Christelle Lagant et Mr Frédéric Debaçq,  
166 rue du Vieux Château



Mme Evelyne Debuire et Mr Yannick Hallet,  
112 rue du Puits Rozier

Cet album n'est pas exhaustif.  
La suite au prochain épisode ....

# Brèves

## Etat civil :

### ✓ Décès :

- de Mr Bernard BOITEL le 18 décembre 2009

## 11 novembre 2009 :

Mr Daniel Thomas, président des anciens combattants, informe que les 35,10€ collectés lors de la cérémonie, ont été alloués à l'association des Bleuets de France.

## Vie pratique :

Horaires du secrétariat de mairie :

ouvert au public les lundis, mardis, jeudis et vendredis de **11h à 12h**,  
accueil téléphonique les lundis, mardis, jeudis et vendredis de **10h à 12h30**.

Permanence des élus le samedi matin de **11h à 12h**.

## Déneigement des trottoirs

En période hivernale, c'est beau la neige, mais...

Dix, quinze ou vingt centimètres de neige ! La joie des enfants et l'envie de sillonner la campagne. Reste que le blanc manteau place aussi chacun face à des obligations citoyennes.

La réglementation impose aux particuliers d'ôter la neige sur les trottoirs au droit de leur maison.

S'ils ne s'acquittent pas de cette tâche et qu'un malheureux passant se retrouve les quatre fers en l'air, ils risquent d'être tenus pour responsables.

Comment s'y prendre ? Voici quelques bons conseils :

– NE PAS ATTENDRE. Mieux vaut balayer la neige régulièrement, pour éviter qu'elle ne se tasse et s'avère difficile à décrocher. Surtout si elle fond en partie, en raison du piétinement des passants ou d'un redoux temporaire, pour mieux geler la nuit suivante. Où la mettre ? Dans le caniveau, tout simplement.

– UTILISER DU SEL. Rien de tel que du sel, même de cuisine, pour faire fondre la neige. Six à sept grammes par mètre carré suffisent. La méthode la plus efficace : diluer ce sel dans un seau d'eau froide (un kilo de sel pour cinq litres d'eau) pour fabriquer une saumure que l'on répandra sur le sol – y compris à titre préventif – grâce à un pulvérisateur de jardin. Veiller à bien nettoyer le matériel ensuite, car le sel est corrosif !

– ET LE SABLE ? Le sable ne fait pas fondre la neige, surtout si la couche est épaisse, mais il présente un grand avantage : celui de baliser les zones potentiellement glissantes. Une pelletée de sable sur le beau manteau blanc, cela se remarque immédiatement. Et sous les semelles, son pouvoir abrasif permet d'éviter de dangereuses glissades. Revers de la médaille : quand vient le dégel, il faut nettoyer le trottoir pour éviter de glisser... sur le sable.

## Contact pour les clients de la SAUR

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8h à 18h au **0 825 807 808**,  
**mais également 7j/7j et 24h/24h pour les urgences**, en dehors des heures d'ouverture.

## Piégeage

Les zones de piéage et les coordonnées des responsables sont affichées en mairie.

Message de la CPAM 60

**-Vous avez entre 50 et 74 ans-  
cancer colorectal : faites un geste pour votre santé, faites vous dépister !**

Le cancer colorectal constitue la deuxième cause de décès en France. Pourtant, plus il est dépisté tôt, plus les chances de guérison sont importantes.

Si vous avez entre 50 et 74 ans, vous pouvez bénéficier du dépistage organisé du cancer colorectal.

Il s'agit d'un test simple et fiable à réaliser chez vous. Le test et sa lecture sont pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie, sans avance de frais.

Parlez-en à votre médecin traitant  
ou renseignez-vous auprès de :

l'ADCASO (l'Association pour le Dépistage des CAncerS  
l'Oise)

Tél. 03 44 95 33 20

Courriel : [adcaso2@wanadoo.fr](mailto:adcaso2@wanadoo.fr)



dans

## **COMMANDE COLLECTIVE DE FUEL**

### **(Offre Réservée uniquement aux particuliers)**

Les locaux communaux de Vignemont (Ecole, Mairie, Salle des Fêtes) utilisent comme combustible le fuel domestique.

La Mairie vous propose de bénéficier d'un prix intéressant pour une commande groupée de ce combustible.

Ces commandes sont passées 3 fois l'année, les personnes intéressées seront tenues informées des périodes de livraison et du prix au litre du combustible.

A ce moment-là, il vous faudra simplement nous donner la quantité désirée.

Si cette perspective vous intéresse, il vous suffit de remplir et de déposer le coupon suivant dans la boîte aux lettres de la Mairie.

---

### **COUPON REPONSE**

Madame, Monsieur,

Adresse

N° Téléphone :

Est intéressé(e) par la commande groupée de fuel domestique.

Vignemont, le

Signature



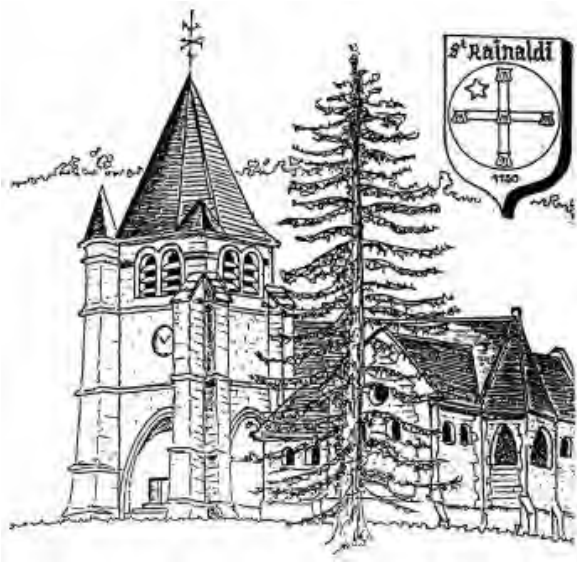
## Programme prévisionnel FESTI VIGNEMONT

07/03/10 : Paella-Thé dansant  
28/03/10 : Marche  
04/04/10 : Chasse aux œufs  
25/04/10 : Brocante  
02/05/10 : Marche  
29/05/10 : Fête des voisins  
06/06/10 : Rallye cyclo-pédestre  
27/06/10 : Rallye Afrique du Sud  
11/07/10 : Excursion dans l'Audomarois  
12/09/10 : Marche  
24/10/10 : Marche  
(Octobre) : Soirée Country  
20/11/10 : Beaujolais  
04/12/10 : Téléthon  
(Décembre) : Atelier décoration Noël



# Festi Vignemont





# Le p'tit journal n°40

*Ce p'tit journal n°40 déroge au cycle trimestriel habituel.*

*Nous avons en effet été amenés à organiser un débat complémentaire dans le cadre du PLU afin d'entériner des modifications du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et de sécuriser la procédure, en concertation avec les services de l'Etat.*

*La version antérieure du PADD de juin 2009 ainsi que celle modifiée de janvier 2010, jointe à une notice explicative du cabinet Urba-Services est donc consultable en mairie.*

*Une nouvelle concertation est aussi mise en place **jusqu'au 27 mars 2010** avec trois vecteurs de communication : une boîte à idée matérialisée par une urne, un cahier de doléance, ainsi que votre p'tit journal.*

*Dans ce n°40, les rubriques de vos associations n'y sont pas présentes, mais n'ayez crainte, elles reviendront dès le n°41. Promis.*

*Par ses explications sur son fonctionnement, le CCAS vous aidera aussi à comprendre un certain courrier.*

*Les conseils de déneigement n'auront plus aucun secret pour vous grâce aux brèves. Sachez par ailleurs que la commune a consommé 6 tonnes de sel pour la voirie.*

*Enfin, vous retrouverez l'initiative du n°39 que vous avez plébiscitée*

## *Bienvenue chez les ... Vignemontois*

*Le maire que je suis ne peut s'empêcher de vous rappeler, pour finir, que les 14 et 21 mars prochains, vos élus vous accueilleront de 8h à 18h à la salle des fêtes pour les élections régionales. Alors, en reprenant le slogan des années 80,*

*Votez, votez pour qui vous voulez ... mais votez.*

*Le maire*

*Serge Greugny*

## Compte-rendu du conseil municipal du 9 février 2010

Présents : tous les élus, à l'exception de C. Carbonneaux (pouvoir à E. Senez),  
V. Caré (pouvoir à D. Hélin), JM. Lebelle et B. Lefèvre  
Secrétaire de séance : S. Greugny

### Débat complémentaire sur le PADD

Ce débat est le point d'orgue des réunions du 9 décembre avec les représentants du Préfet et de la commission avec l'ensemble des élus du 25 janvier.  
Il a pour but de sécuriser la procédure et d'entériner la principale modification du PADD vis à vis de la version de juin 2009, à savoir la désignation des terrains localisés au lieu-dit « Les Prés d'Osier » comme site naturel présentant un potentiel en terme de développement urbain mais dont l'ouverture à l'urbanisation est subordonnée à la réalisation d'une étude hydraulique.  
Cette étude constituerait un préalable dans la détermination de la constructibilité ou non des terrains et dans la définition des aménagements à mettre en œuvre afin de gérer les risques face à une urbanisation future.  
Le nouvel arrêt du projet de PLU ne pourra intervenir avant un délai de deux mois.

Une fois assuré que l'ensemble des élus a bien intégré tous les paramètres, la modification est approuvée à la majorité.

### Aide exceptionnelle à l'association "Festi Vignemont"

Afin d'aider à son essor, le conseil vote à l'unanimité une avance exceptionnelle de 500€.

### Organisation des manifestations de la commune et des élections régionales

- Une autre répartition des rôles sera mise en place lors de la venue de personnalités extérieures afin de tirer les enseignements des vœux 2010.
- Une fois rappelés les engagements pris devant les électeurs en 2008, l'organisation des permanences les 14 et 21 mars par vos élus a été traitée.

### Calendrier de formation

Comme chaque semestre, des formations sont proposées aux élus.

### Eclairage public

Avant Noël, les plages horaires de l'éclairage public ont été étendues jusqu'à 23h50 et à partir de 4h.  
A la suite du constat que les carrefours n'étaient plus éclairés en permanence, V. Caré a fait le nécessaire afin de rétablir la situation antérieure.

### Information du changement d'interlocuteur pour une subvention

A la demande du Conseil Général, le Préfet de l'Oise est le nouveau destinataire de la demande de subvention pour la sécurisation routière.

### Acceptation de don et attribution

Un don de 50€ est accepté par la commune.  
Une dotation exceptionnelle de 50€ est allouée à la caisse des écoles afin de faciliter le bouclage financier du voyage en Dordogne de notre enseignante.



En tout premier lieu, les membres du CCAS remercient de leur bon accueil toutes les personnes visitées lors de la remise des colis de fin d'année.

A cette occasion, nous vous rappelons les critères que votre CCAS a retenu pour en bénéficier :

- **Habiter** Vignemont avant le 1<sup>er</sup> septembre de l'année
- S'être fait connaître en mairie.
- Ne pas y avoir renoncé par écrit (une renonciation verbale ne peut être prise en compte).

Pour l'année 2010, les colis seront distribués à toute personne née avant le 1er Janvier 1946.

Nous vous rappelons aussi, qu'en cas de besoin, le service « transport solidaire » a été mis en place depuis mi-septembre (cf petit journal n°39) :

- Inscription en mairie,
- Réservation une semaine à l'avance au 03.44.42.71.10, du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30,
- Coût : de 3 euros à 6 euros pour 1 personne.

Enfin, le CCAS se propose de vous transporter de votre domicile à la salle des fêtes afin de voter les 14 et 21 mars prochains. Pour l'organisation matérielle, merci d'appeler le secrétariat de mairie au 03.44.42.52.67 avant le jeudi 11 mars 12h dernier délais.

A très bientôt.

Cordialement.

Les Membres du Bureau

# Bienvenue chez les Vignemontois



Mme Christelle Muzaton, Mr Charles Ségalas  
et leurs enfants, 385 rue des Vignes



Mr Gérard Ferrara, 417 rue des Vignes



Mme Géraldine Minet et Mr César Poupaud,  
123 rue du Puits Rozier



Mr Mme Sébastien et Emilie De Cock et leurs enfants,  
rue du Vieux Château



Mme Christelle Lagant et Mr Frédéric Debaçq,  
166 rue du Vieux Château



Mme Evelyne Debuire et Mr Yannick Hallet,  
112 rue du Puits Rozier

Cet album n'est pas exhaustif.  
La suite au prochain épisode ....

# Brèves

## Etat civil :

### ✓ Décès :

- de Mr Bernard BOITEL le 18 décembre 2009

## 11 novembre 2009 :

Mr Daniel Thomas, président des anciens combattants, informe que les 35,10€ collectés lors de la cérémonie, ont été alloués à l'association des Bleuets de France.

## Vie pratique :

Horaires du secrétariat de mairie :

ouvert au public les lundis, mardis, jeudis et vendredis de **11h à 12h**,  
accueil téléphonique les lundis, mardis, jeudis et vendredis de **10h à 12h30**.

Permanence des élus le samedi matin de **11h à 12h**.

## Déneigement des trottoirs

En période hivernale, c'est beau la neige, mais...

Dix, quinze ou vingt centimètres de neige ! La joie des enfants et l'envie de sillonner la campagne. Reste que le blanc manteau place aussi chacun face à des obligations citoyennes.

La réglementation impose aux particuliers d'ôter la neige sur les trottoirs au droit de leur maison. S'ils ne s'acquittent pas de cette tâche et qu'un malheureux passant se retrouve les quatre fers en l'air, ils risquent d'être tenus pour responsables.

Comment s'y prendre ? Voici quelques bons conseils :

– NE PAS ATTENDRE. Mieux vaut balayer la neige régulièrement, pour éviter qu'elle ne se tasse et s'avère difficile à décrocher. Surtout si elle fond en partie, en raison du piétinement des passants ou d'un redoux temporaire, pour mieux geler la nuit suivante. Où la mettre ? Dans le caniveau, tout simplement.

– UTILISER DU SEL. Rien de tel que du sel, même de cuisine, pour faire fondre la neige. Six à sept grammes par mètre carré suffisent. La méthode la plus efficace : diluer ce sel dans un seau d'eau froide (un kilo de sel pour cinq litres d'eau) pour fabriquer une saumure que l'on répandra sur le sol – y compris à titre préventif – grâce à un pulvérisateur de jardin. Veiller à bien nettoyer le matériel ensuite, car le sel est corrosif !

– ET LE SABLE ? Le sable ne fait pas fondre la neige, surtout si la couche est épaisse, mais il présente un grand avantage : celui de baliser les zones potentiellement glissantes. Une pelletée de sable sur le beau manteau blanc, cela se remarque immédiatement. Et sous les semelles, son pouvoir abrasif permet d'éviter de dangereuses glissades. Revers de la médaille : quand vient le dégel, il faut nettoyer le trottoir pour éviter de glisser... sur le sable.

## Contact pour les clients de la SAUR

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8h à 18h au **0 825 807 808**,  
**mais également 7j/7j et 24h/24h pour les urgences**, en dehors des heures d'ouverture.

## Piégeage

Les zones de piéage et les coordonnées des responsables sont affichées en mairie.

Message de la CPAM 60

**-Vous avez entre 50 et 74 ans-  
cancer colorectal : faites un geste pour votre santé, faites vous dépister !**

Le cancer colorectal constitue la deuxième cause de décès en France. Pourtant, plus il est dépisté tôt, plus les chances de guérison sont importantes.

Si vous avez entre 50 et 74 ans, vous pouvez bénéficier du dépistage organisé du cancer colorectal.

Il s'agit d'un test simple et fiable à réaliser chez vous. Le test et sa lecture sont pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie, sans avance de frais.

Parlez-en à votre médecin traitant  
ou renseignez-vous auprès de :

l'ADCASO (l'Association pour le Dépistage des CAncerS  
l'Oise)

Tél. 03 44 95 33 20

Courriel : [adcaso2@wanadoo.fr](mailto:adcaso2@wanadoo.fr)



dans

## **COMMANDE COLLECTIVE DE FUEL**

### **(Offre Réservée uniquement aux particuliers)**

Les locaux communaux de Vignemont (Ecole, Mairie, Salle des Fêtes) utilisent comme combustible le fuel domestique.

La Mairie vous propose de bénéficier d'un prix intéressant pour une commande groupée de ce combustible.

Ces commandes sont passées 3 fois l'année, les personnes intéressées seront tenues informées des périodes de livraison et du prix au litre du combustible.

A ce moment-là, il vous faudra simplement nous donner la quantité désirée.

Si cette perspective vous intéresse, il vous suffit de remplir et de déposer le coupon suivant dans la boîte aux lettres de la Mairie.

---

### **COUPON REPONSE**

Madame, Monsieur,

Adresse

N° Téléphone :

Est intéressé(e) par la commande groupée de fuel domestique.

Vignemont, le

Signature



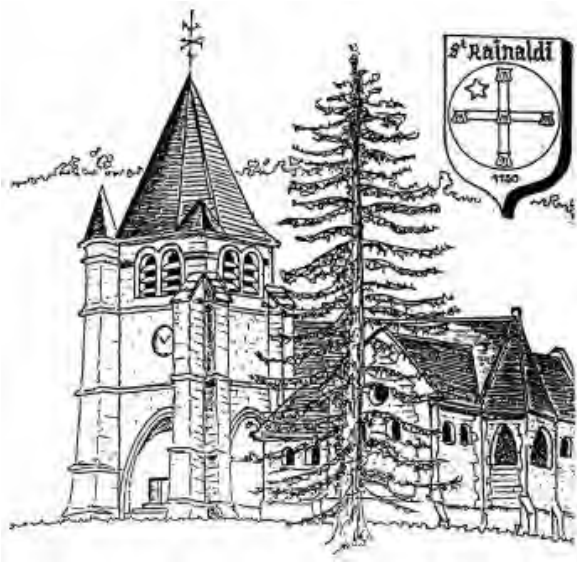
## Programme prévisionnel FESTI VIGNEMONT

07/03/10 : Paella-Thé dansant  
28/03/10 : Marche  
04/04/10 : Chasse aux œufs  
25/04/10 : Brocante  
02/05/10 : Marche  
29/05/10 : Fête des voisins  
06/06/10 : Rallye cyclo-pédestre  
27/06/10 : Rallye Afrique du Sud  
11/07/10 : Excursion dans l'Audomarois  
12/09/10 : Marche  
24/10/10 : Marche  
(Octobre) : Soirée Country  
20/11/10 : Beaujolais  
04/12/10 : Téléthon  
(Décembre) : Atelier décoration Noël



# Festi Vignemont





# Le p'tit journal n°40

*Ce p'tit journal n°40 déroge au cycle trimestriel habituel.*

*Nous avons en effet été amenés à organiser un débat complémentaire dans le cadre du PLU afin d'entériner des modifications du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et de sécuriser la procédure, en concertation avec les services de l'Etat.*

*La version antérieure du PADD de juin 2009 ainsi que celle modifiée de janvier 2010, jointe à une notice explicative du cabinet Urba-Services est donc consultable en mairie.*

*Une nouvelle concertation est aussi mise en place **jusqu'au 27 mars 2010** avec trois vecteurs de communication : une boîte à idée matérialisée par une urne, un cahier de doléance, ainsi que votre p'tit journal.*

*Dans ce n°40, les rubriques de vos associations n'y sont pas présentes, mais n'ayez crainte, elles reviendront dès le n°41. Promis.*

*Par ses explications sur son fonctionnement, le CCAS vous aidera aussi à comprendre un certain courrier.*

*Les conseils de déneigement n'auront plus aucun secret pour vous grâce aux brèves. Sachez par ailleurs que la commune a consommé 6 tonnes de sel pour la voirie.*

*Enfin, vous retrouverez l'initiative du n°39 que vous avez plébiscitée*

## *Bienvenue chez les ... Vignemontois*

*Le maire que je suis ne peut s'empêcher de vous rappeler, pour finir, que les 14 et 21 mars prochains, vos élus vous accueilleront de 8h à 18h à la salle des fêtes pour les élections régionales. Alors, en reprenant le slogan des années 80,*

*Votez, votez pour qui vous voulez ... mais votez.*

*Le maire*

*Serge Greugny*

## Compte-rendu du conseil municipal du 9 février 2010

Présents : tous les élus, à l'exception de C. Carbonneaux (pouvoir à E. Senez),  
V. Caré (pouvoir à D. Hélin), JM. Lebelle et B. Lefèvre  
Secrétaire de séance : S. Greugny

### Débat complémentaire sur le PADD

Ce débat est le point d'orgue des réunions du 9 décembre avec les représentants du Préfet et de la commission avec l'ensemble des élus du 25 janvier.  
Il a pour but de sécuriser la procédure et d'entériner la principale modification du PADD vis à vis de la version de juin 2009, à savoir la désignation des terrains localisés au lieu-dit « Les Prés d'Osier » comme site naturel présentant un potentiel en terme de développement urbain mais dont l'ouverture à l'urbanisation est subordonnée à la réalisation d'une étude hydraulique.  
Cette étude constituerait un préalable dans la détermination de la constructibilité ou non des terrains et dans la définition des aménagements à mettre en œuvre afin de gérer les risques face à une urbanisation future.  
Le nouvel arrêt du projet de PLU ne pourra intervenir avant un délai de deux mois.

Une fois assuré que l'ensemble des élus a bien intégré tous les paramètres, la modification est approuvée à la majorité.

### Aide exceptionnelle à l'association "Festi Vignemont"

Afin d'aider à son essor, le conseil vote à l'unanimité une avance exceptionnelle de 500€.

### Organisation des manifestations de la commune et des élections régionales

- Une autre répartition des rôles sera mise en place lors de la venue de personnalités extérieures afin de tirer les enseignements des vœux 2010.
- Une fois rappelés les engagements pris devant les électeurs en 2008, l'organisation des permanences les 14 et 21 mars par vos élus a été traitée.

### Calendrier de formation

Comme chaque semestre, des formations sont proposées aux élus.

### Eclairage public

Avant Noël, les plages horaires de l'éclairage public ont été étendues jusqu'à 23h50 et à partir de 4h.  
A la suite du constat que les carrefours n'étaient plus éclairés en permanence, V. Caré a fait le nécessaire afin de rétablir la situation antérieure.

### Information du changement d'interlocuteur pour une subvention

A la demande du Conseil Général, le Préfet de l'Oise est le nouveau destinataire de la demande de subvention pour la sécurisation routière.

### Acceptation de don et attribution

Un don de 50€ est accepté par la commune.  
Une dotation exceptionnelle de 50€ est allouée à la caisse des écoles afin de faciliter le bouclage financier du voyage en Dordogne de notre enseignante.



En tout premier lieu, les membres du CCAS remercient de leur bon accueil toutes les personnes visitées lors de la remise des colis de fin d'année.

A cette occasion, nous vous rappelons les critères que votre CCAS a retenu pour en bénéficier :

- **Habiter** Vignemont avant le 1<sup>er</sup> septembre de l'année
- S'être fait connaître en mairie.
- Ne pas y avoir renoncé par écrit (une renonciation verbale ne peut être prise en compte).

Pour l'année 2010, les colis seront distribués à toute personne née avant le 1er Janvier 1946.

Nous vous rappelons aussi, qu'en cas de besoin, le service « transport solidaire » a été mis en place depuis mi-septembre (cf petit journal n°39) :

- Inscription en mairie,
- Réservation une semaine à l'avance au 03.44.42.71.10, du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30,
- Coût : de 3 euros à 6 euros pour 1 personne.

Enfin, le CCAS se propose de vous transporter de votre domicile à la salle des fêtes afin de voter les 14 et 21 mars prochains. Pour l'organisation matérielle, merci d'appeler le secrétariat de mairie au 03.44.42.52.67 avant le jeudi 11 mars 12h dernier délais.

A très bientôt.

Cordialement.

Les Membres du Bureau

# Bienvenue chez les Vignemontois



Mme Christelle Muzaton, Mr Charles Ségalas  
et leurs enfants, 385 rue des Vignes



Mr Gérard Ferrara, 417 rue des Vignes



Mme Géraldine Minet et Mr César Poupaud,  
123 rue du Puits Rozier



Mr Mme Sébastien et Emilie De Cock et leurs enfants,  
rue du Vieux Château



Mme Christelle Lagant et Mr Frédéric Debaçq,  
166 rue du Vieux Château



Mme Evelyne Debuire et Mr Yannick Hallet,  
112 rue du Puits Rozier

Cet album n'est pas exhaustif.  
La suite au prochain épisode ....

# Brèves

## Etat civil :

### ✓ Décès :

- de Mr Bernard BOITEL le 18 décembre 2009

## 11 novembre 2009 :

Mr Daniel Thomas, président des anciens combattants, informe que les 35,10€ collectés lors de la cérémonie, ont été alloués à l'association des Bleuets de France.

## Vie pratique :

Horaires du secrétariat de mairie :

ouvert au public les lundis, mardis, jeudis et vendredis de **11h à 12h**,  
accueil téléphonique les lundis, mardis, jeudis et vendredis de **10h à 12h30**.

Permanence des élus le samedi matin de **11h à 12h**.

## Déneigement des trottoirs

En période hivernale, c'est beau la neige, mais...

Dix, quinze ou vingt centimètres de neige ! La joie des enfants et l'envie de sillonner la campagne. Reste que le blanc manteau place aussi chacun face à des obligations citoyennes.

La réglementation impose aux particuliers d'ôter la neige sur les trottoirs au droit de leur maison.

S'ils ne s'acquittent pas de cette tâche et qu'un malheureux passant se retrouve les quatre fers en l'air, ils risquent d'être tenus pour responsables.

Comment s'y prendre ? Voici quelques bons conseils :

– NE PAS ATTENDRE. Mieux vaut balayer la neige régulièrement, pour éviter qu'elle ne se tasse et s'avère difficile à décrocher. Surtout si elle fond en partie, en raison du piétinement des passants ou d'un redoux temporaire, pour mieux geler la nuit suivante. Où la mettre ? Dans le caniveau, tout simplement.

– UTILISER DU SEL. Rien de tel que du sel, même de cuisine, pour faire fondre la neige. Six à sept grammes par mètre carré suffisent. La méthode la plus efficace : diluer ce sel dans un seau d'eau froide (un kilo de sel pour cinq litres d'eau) pour fabriquer une saumure que l'on répandra sur le sol – y compris à titre préventif – grâce à un pulvérisateur de jardin. Veiller à bien nettoyer le matériel ensuite, car le sel est corrosif !

– ET LE SABLE ? Le sable ne fait pas fondre la neige, surtout si la couche est épaisse, mais il présente un grand avantage : celui de baliser les zones potentiellement glissantes. Une pelletée de sable sur le beau manteau blanc, cela se remarque immédiatement. Et sous les semelles, son pouvoir abrasif permet d'éviter de dangereuses glissades. Revers de la médaille : quand vient le dégel, il faut nettoyer le trottoir pour éviter de glisser... sur le sable.

## Contact pour les clients de la SAUR

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8h à 18h au **0 825 807 808**,  
**mais également 7j/7j et 24h/24h pour les urgences**, en dehors des heures d'ouverture.

## Piégeage

Les zones de piégeage et les coordonnées des responsables sont affichées en mairie.

Message de la CPAM 60

**-Vous avez entre 50 et 74 ans-  
cancer colorectal : faites un geste pour votre santé, faites vous dépister !**

Le cancer colorectal constitue la deuxième cause de décès en France. Pourtant, plus il est dépisté tôt, plus les chances de guérison sont importantes.

Si vous avez entre 50 et 74 ans, vous pouvez bénéficier du dépistage organisé du cancer colorectal.

Il s'agit d'un test simple et fiable à réaliser chez vous. Le test et sa lecture sont pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie, sans avance de frais.

Parlez-en à votre médecin traitant  
ou renseignez-vous auprès de :

l'ADCASO (l'Association pour le Dépistage des CAncerS  
l'Oise)

Tél. 03 44 95 33 20

Courriel : [adcaso2@wanadoo.fr](mailto:adcaso2@wanadoo.fr)



dans

## **COMMANDE COLLECTIVE DE FUEL**

### **(Offre Réservée uniquement aux particuliers)**

Les locaux communaux de Vignemont (Ecole, Mairie, Salle des Fêtes) utilisent comme combustible le fuel domestique.

La Mairie vous propose de bénéficier d'un prix intéressant pour une commande groupée de ce combustible.

Ces commandes sont passées 3 fois l'année, les personnes intéressées seront tenues informées des périodes de livraison et du prix au litre du combustible.

A ce moment-là, il vous faudra simplement nous donner la quantité désirée.

Si cette perspective vous intéresse, il vous suffit de remplir et de déposer le coupon suivant dans la boîte aux lettres de la Mairie.

---

### **COUPON REPONSE**

Madame, Monsieur,

Adresse

N° Téléphone :

Est intéressé(e) par la commande groupée de fuel domestique.

Vignemont, le

Signature



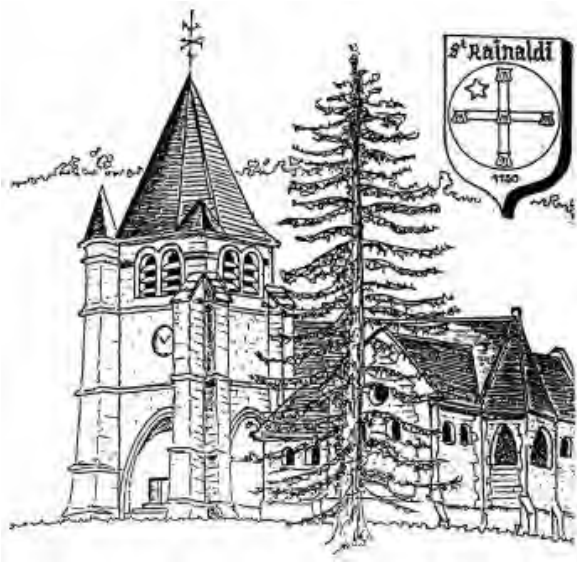
## Programme prévisionnel FESTI VIGNEMONT



07/03/10 : Paella-Thé dansant  
28/03/10 : Marche  
04/04/10 : Chasse aux œufs  
25/04/10 : Brocante  
02/05/10 : Marche  
29/05/10 : Fête des voisins  
06/06/10 : Rallye cyclo-pédestre  
27/06/10 : Rallye Afrique du Sud  
11/07/10 : Excursion dans l'Audomarois  
12/09/10 : Marche  
24/10/10 : Marche  
(Octobre) : Soirée Country  
20/11/10 : Beaujolais  
04/12/10 : Téléthon  
(Décembre) : Atelier décoration Noël

# Festi Vignemont





# Le p'tit journal n°40

*Ce p'tit journal n°40 déroge au cycle trimestriel habituel.*

*Nous avons en effet été amenés à organiser un débat complémentaire dans le cadre du PLU afin d'entériner des modifications du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et de sécuriser la procédure, en concertation avec les services de l'Etat.*

*La version antérieure du PADD de juin 2009 ainsi que celle modifiée de janvier 2010, jointe à une notice explicative du cabinet Urba-Services est donc consultable en mairie.*

*Une nouvelle concertation est aussi mise en place **jusqu'au 27 mars 2010** avec trois vecteurs de communication : une boîte à idée matérialisée par une urne, un cahier de doléance, ainsi que votre p'tit journal.*

*Dans ce n°40, les rubriques de vos associations n'y sont pas présentes, mais n'ayez crainte, elles reviendront dès le n°41. Promis.*

*Par ses explications sur son fonctionnement, le CCAS vous aidera aussi à comprendre un certain courrier.*

*Les conseils de déneigement n'auront plus aucun secret pour vous grâce aux brèves. Sachez par ailleurs que la commune a consommé 6 tonnes de sel pour la voirie.*

*Enfin, vous retrouverez l'initiative du n°39 que vous avez plébiscitée*

## *Bienvenue chez les ... Vignemontois*

*Le maire que je suis ne peut s'empêcher de vous rappeler, pour finir, que les 14 et 21 mars prochains, vos élus vous accueilleront de 8h à 18h à la salle des fêtes pour les élections régionales. Alors, en reprenant le slogan des années 80,*

*Votez, votez pour qui vous voulez ... mais votez.*

*Le maire*

*Serge Greugny*

## Compte-rendu du conseil municipal du 9 février 2010

Présents : tous les élus, à l'exception de C. Carbonneaux (pouvoir à E. Senez),  
V. Caré (pouvoir à D. Hélin), JM. Lebelle et B. Lefèvre  
Secrétaire de séance : S. Greugny

### Débat complémentaire sur le PADD

Ce débat est le point d'orgue des réunions du 9 décembre avec les représentants du Préfet et de la commission avec l'ensemble des élus du 25 janvier.  
Il a pour but de sécuriser la procédure et d'entériner la principale modification du PADD vis à vis de la version de juin 2009, à savoir la désignation des terrains localisés au lieu-dit « Les Prés d'Osier » comme site naturel présentant un potentiel en terme de développement urbain mais dont l'ouverture à l'urbanisation est subordonnée à la réalisation d'une étude hydraulique.  
Cette étude constituerait un préalable dans la détermination de la constructibilité ou non des terrains et dans la définition des aménagements à mettre en œuvre afin de gérer les risques face à une urbanisation future.  
Le nouvel arrêt du projet de PLU ne pourra intervenir avant un délai de deux mois.

Une fois assuré que l'ensemble des élus a bien intégré tous les paramètres, la modification est approuvée à la majorité.

### Aide exceptionnelle à l'association "Festi Vignemont"

Afin d'aider à son essor, le conseil vote à l'unanimité une avance exceptionnelle de 500€.

### Organisation des manifestations de la commune et des élections régionales

- Une autre répartition des rôles sera mise en place lors de la venue de personnalités extérieures afin de tirer les enseignements des vœux 2010.
- Une fois rappelés les engagements pris devant les électeurs en 2008, l'organisation des permanences les 14 et 21 mars par vos élus a été traitée.

### Calendrier de formation

Comme chaque semestre, des formations sont proposées aux élus.

### Eclairage public

Avant Noël, les plages horaires de l'éclairage public ont été étendues jusqu'à 23h50 et à partir de 4h.  
A la suite du constat que les carrefours n'étaient plus éclairés en permanence, V. Caré a fait le nécessaire afin de rétablir la situation antérieure.

### Information du changement d'interlocuteur pour une subvention

A la demande du Conseil Général, le Préfet de l'Oise est le nouveau destinataire de la demande de subvention pour la sécurisation routière.

### Acceptation de don et attribution

Un don de 50€ est accepté par la commune.  
Une dotation exceptionnelle de 50€ est allouée à la caisse des écoles afin de faciliter le bouclage financier du voyage en Dordogne de notre enseignante.



En tout premier lieu, les membres du CCAS remercient de leur bon accueil toutes les personnes visitées lors de la remise des colis de fin d'année.

A cette occasion, nous vous rappelons les critères que votre CCAS a retenu pour en bénéficier :

- **Habiter** Vignemont avant le 1<sup>er</sup> septembre de l'année
- S'être fait connaître en mairie.
- Ne pas y avoir renoncé par écrit (une renonciation verbale ne peut être prise en compte).

Pour l'année 2010, les colis seront distribués à toute personne née avant le 1er Janvier 1946.

Nous vous rappelons aussi, qu'en cas de besoin, le service « transport solidaire » a été mis en place depuis mi-septembre (cf petit journal n°39) :

- Inscription en mairie,
- Réservation une semaine à l'avance au 03.44.42.71.10, du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30,
- Coût : de 3 euros à 6 euros pour 1 personne.

Enfin, le CCAS se propose de vous transporter de votre domicile à la salle des fêtes afin de voter les 14 et 21 mars prochains. Pour l'organisation matérielle, merci d'appeler le secrétariat de mairie au 03.44.42.52.67 avant le jeudi 11 mars 12h dernier délais.

A très bientôt.

Cordialement.

Les Membres du Bureau

# Bienvenue chez les Vignemontois



Mme Christelle Muzaton, Mr Charles Ségalas  
et leurs enfants, 385 rue des Vignes



Mr Gérard Ferrara, 417 rue des Vignes



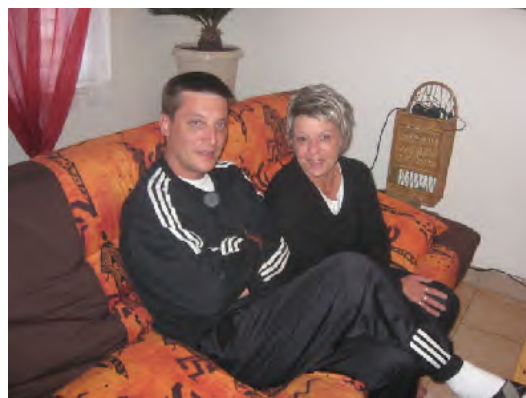
Mme Géraldine Minet et Mr César Poupaud,  
123 rue du Puits Rozier



Mr Mme Sébastien et Emilie De Cock et leurs enfants,  
rue du Vieux Château



Mme Christelle Lagant et Mr Frédéric Debaçq,  
166 rue du Vieux Château



Mme Evelyne Debuire et Mr Yannick Hallet,  
112 rue du Puits Rozier

Cet album n'est pas exhaustif.  
La suite au prochain épisode ....

# Brèves

## Etat civil :

### ✓ Décès :

- de Mr Bernard BOITEL le 18 décembre 2009

## 11 novembre 2009 :

Mr Daniel Thomas, président des anciens combattants, informe que les 35,10€ collectés lors de la cérémonie, ont été alloués à l'association des Bleuets de France.

## Vie pratique :

Horaires du secrétariat de mairie :

ouvert au public les lundis, mardis, jeudis et vendredis de **11h à 12h**,  
accueil téléphonique les lundis, mardis, jeudis et vendredis de **10h à 12h30**.

Permanence des élus le samedi matin de **11h à 12h**.

## Déneigement des trottoirs

En période hivernale, c'est beau la neige, mais...

Dix, quinze ou vingt centimètres de neige ! La joie des enfants et l'envie de sillonner la campagne. Reste que le blanc manteau place aussi chacun face à des obligations citoyennes.

La réglementation impose aux particuliers d'ôter la neige sur les trottoirs au droit de leur maison.

S'ils ne s'acquittent pas de cette tâche et qu'un malheureux passant se retrouve les quatre fers en l'air, ils risquent d'être tenus pour responsables.

Comment s'y prendre ? Voici quelques bons conseils :

– NE PAS ATTENDRE. Mieux vaut balayer la neige régulièrement, pour éviter qu'elle ne se tasse et s'avère difficile à décrocher. Surtout si elle fond en partie, en raison du piétinement des passants ou d'un redoux temporaire, pour mieux geler la nuit suivante. Où la mettre ? Dans le caniveau, tout simplement.

– UTILISER DU SEL. Rien de tel que du sel, même de cuisine, pour faire fondre la neige. Six à sept grammes par mètre carré suffisent. La méthode la plus efficace : diluer ce sel dans un seau d'eau froide (un kilo de sel pour cinq litres d'eau) pour fabriquer une saumure que l'on répandra sur le sol – y compris à titre préventif – grâce à un pulvérisateur de jardin. Veiller à bien nettoyer le matériel ensuite, car le sel est corrosif !

– ET LE SABLE ? Le sable ne fait pas fondre la neige, surtout si la couche est épaisse, mais il présente un grand avantage : celui de baliser les zones potentiellement glissantes. Une pelletée de sable sur le beau manteau blanc, cela se remarque immédiatement. Et sous les semelles, son pouvoir abrasif permet d'éviter de dangereuses glissades. Revers de la médaille : quand vient le dégel, il faut nettoyer le trottoir pour éviter de glisser... sur le sable.

## Contact pour les clients de la SAUR

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8h à 18h au **0 825 807 808**,  
**mais également 7j/7j et 24h/24h pour les urgences**, en dehors des heures d'ouverture.

## Piégeage

Les zones de piégeage et les coordonnées des responsables sont affichées en mairie.

Message de la CPAM 60

**-Vous avez entre 50 et 74 ans-  
cancer colorectal : faites un geste pour votre santé, faites vous dépister !**

Le cancer colorectal constitue la deuxième cause de décès en France. Pourtant, plus il est dépisté tôt, plus les chances de guérison sont importantes.

Si vous avez entre 50 et 74 ans, vous pouvez bénéficier du dépistage organisé du cancer colorectal.

Il s'agit d'un test simple et fiable à réaliser chez vous. Le test et sa lecture sont pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie, sans avance de frais.

Parlez-en à votre médecin traitant  
ou renseignez-vous auprès de :

l'ADCASO (l'Association pour le Dépistage des CAncerS  
l'Oise)

Tél. 03 44 95 33 20

Courriel : [adcaso2@wanadoo.fr](mailto:adcaso2@wanadoo.fr)



dans

## **COMMANDE COLLECTIVE DE FUEL**

### **(Offre Réservée uniquement aux particuliers)**

Les locaux communaux de Vignemont (Ecole, Mairie, Salle des Fêtes) utilisent comme combustible le fuel domestique.

La Mairie vous propose de bénéficier d'un prix intéressant pour une commande groupée de ce combustible.

Ces commandes sont passées 3 fois l'année, les personnes intéressées seront tenues informées des périodes de livraison et du prix au litre du combustible.

A ce moment-là, il vous faudra simplement nous donner la quantité désirée.

Si cette perspective vous intéresse, il vous suffit de remplir et de déposer le coupon suivant dans la boîte aux lettres de la Mairie.

---

### **COUPON REPONSE**

Madame, Monsieur,

Adresse

N° Téléphone :

Est intéressé(e) par la commande groupée de fuel domestique.

Vignemont, le

Signature



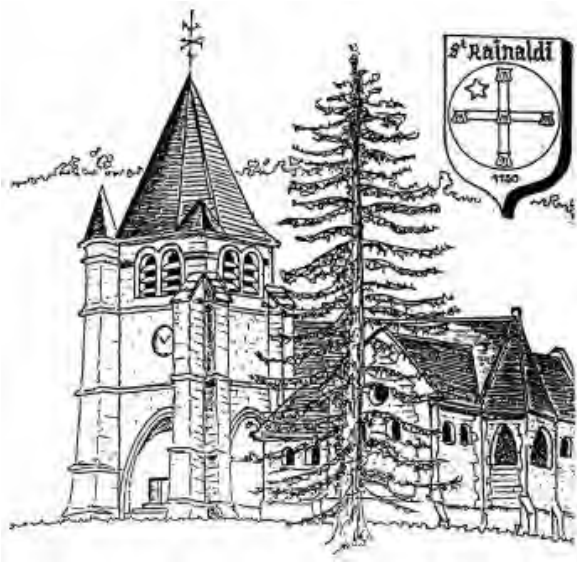
## Programme prévisionnel FESTI VIGNEMONT

07/03/10 : Paella-Thé dansant  
28/03/10 : Marche  
04/04/10 : Chasse aux œufs  
25/04/10 : Brocante  
02/05/10 : Marche  
29/05/10 : Fête des voisins  
06/06/10 : Rallye cyclo-pédestre  
27/06/10 : Rallye Afrique du Sud  
11/07/10 : Excursion dans l'Audomarois  
12/09/10 : Marche  
24/10/10 : Marche  
(Octobre) : Soirée Country  
20/11/10 : Beaujolais  
04/12/10 : Téléthon  
(Décembre) : Atelier décoration Noël



# Festi Vignemont





# Le p'tit journal n°40

*Ce p'tit journal n°40 déroge au cycle trimestriel habituel.*

*Nous avons en effet été amenés à organiser un débat complémentaire dans le cadre du PLU afin d'entériner des modifications du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et de sécuriser la procédure, en concertation avec les services de l'Etat.*

*La version antérieure du PADD de juin 2009 ainsi que celle modifiée de janvier 2010, jointe à une notice explicative du cabinet Urba-Services est donc consultable en mairie.*

*Une nouvelle concertation est aussi mise en place **jusqu'au 27 mars 2010** avec trois vecteurs de communication : une boîte à idée matérialisée par une urne, un cahier de doléance, ainsi que votre p'tit journal.*

*Dans ce n°40, les rubriques de vos associations n'y sont pas présentes, mais n'ayez crainte, elles reviendront dès le n°41. Promis.*

*Par ses explications sur son fonctionnement, le CCAS vous aidera aussi à comprendre un certain courrier.*

*Les conseils de déneigement n'auront plus aucun secret pour vous grâce aux brèves. Sachez par ailleurs que la commune a consommé 6 tonnes de sel pour la voirie.*

*Enfin, vous retrouverez l'initiative du n°39 que vous avez plébiscitée*

## *Bienvenue chez les ... Vignemontois*

*Le maire que je suis ne peut s'empêcher de vous rappeler, pour finir, que les 14 et 21 mars prochains, vos élus vous accueilleront de 8h à 18h à la salle des fêtes pour les élections régionales. Alors, en reprenant le slogan des années 80,*

*Votez, votez pour qui vous voulez ... mais votez.*

*Le maire*

*Serge Greugny*

## Compte-rendu du conseil municipal du 9 février 2010

Présents : tous les élus, à l'exception de C. Carbonneaux (pouvoir à E. Senez),  
V. Caré (pouvoir à D. Hélin), JM. Lebelle et B. Lefèvre  
Secrétaire de séance : S. Greugny

### Débat complémentaire sur le PADD

Ce débat est le point d'orgue des réunions du 9 décembre avec les représentants du Préfet et de la commission avec l'ensemble des élus du 25 janvier.  
Il a pour but de sécuriser la procédure et d'entériner la principale modification du PADD vis à vis de la version de juin 2009, à savoir la désignation des terrains localisés au lieu-dit « Les Prés d'Osier » comme site naturel présentant un potentiel en terme de développement urbain mais dont l'ouverture à l'urbanisation est subordonnée à la réalisation d'une étude hydraulique.  
Cette étude constituerait un préalable dans la détermination de la constructibilité ou non des terrains et dans la définition des aménagements à mettre en œuvre afin de gérer les risques face à une urbanisation future.  
Le nouvel arrêt du projet de PLU ne pourra intervenir avant un délai de deux mois.

Une fois assuré que l'ensemble des élus a bien intégré tous les paramètres, la modification est approuvée à la majorité.

### Aide exceptionnelle à l'association "Festi Vignemont"

Afin d'aider à son essor, le conseil vote à l'unanimité une avance exceptionnelle de 500€.

### Organisation des manifestations de la commune et des élections régionales

- Une autre répartition des rôles sera mise en place lors de la venue de personnalités extérieures afin de tirer les enseignements des vœux 2010.
- Une fois rappelés les engagements pris devant les électeurs en 2008, l'organisation des permanences les 14 et 21 mars par vos élus a été traitée.

### Calendrier de formation

Comme chaque semestre, des formations sont proposées aux élus.

### Eclairage public

Avant Noël, les plages horaires de l'éclairage public ont été étendues jusqu'à 23h50 et à partir de 4h.  
A la suite du constat que les carrefours n'étaient plus éclairés en permanence, V. Caré a fait le nécessaire afin de rétablir la situation antérieure.

### Information du changement d'interlocuteur pour une subvention

A la demande du Conseil Général, le Préfet de l'Oise est le nouveau destinataire de la demande de subvention pour la sécurisation routière.

### Acceptation de don et attribution

Un don de 50€ est accepté par la commune.  
Une dotation exceptionnelle de 50€ est allouée à la caisse des écoles afin de faciliter le bouclage financier du voyage en Dordogne de notre enseignante.



En tout premier lieu, les membres du CCAS remercient de leur bon accueil toutes les personnes visitées lors de la remise des colis de fin d'année.

A cette occasion, nous vous rappelons les critères que votre CCAS a retenu pour en bénéficier :

- **Habiter** Vignemont avant le 1<sup>er</sup> septembre de l'année
- S'être fait connaître en mairie.
- Ne pas y avoir renoncé par écrit (une renonciation verbale ne peut être prise en compte).

Pour l'année 2010, les colis seront distribués à toute personne née avant le 1er Janvier 1946.

Nous vous rappelons aussi, qu'en cas de besoin, le service « transport solidaire » a été mis en place depuis mi-septembre (cf petit journal n°39) :

- Inscription en mairie,
- Réservation une semaine à l'avance au 03.44.42.71.10, du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30,
- Coût : de 3 euros à 6 euros pour 1 personne.

Enfin, le CCAS se propose de vous transporter de votre domicile à la salle des fêtes afin de voter les 14 et 21 mars prochains. Pour l'organisation matérielle, merci d'appeler le secrétariat de mairie au 03.44.42.52.67 avant le jeudi 11 mars 12h dernier délais.

A très bientôt.

Cordialement.

Les Membres du Bureau

# Bienvenue chez les Vignemontois



Mme Christelle Muzaton, Mr Charles Ségalas  
et leurs enfants, 385 rue des Vignes



Mr Gérard Ferrara, 417 rue des Vignes



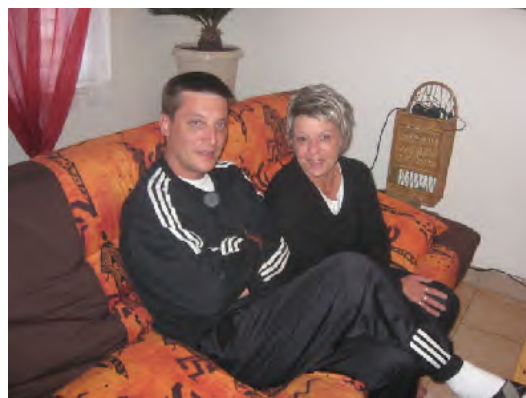
Mme Géraldine Minet et Mr César Poupaud,  
123 rue du Puits Rozier



Mr Mme Sébastien et Emilie De Cock et leurs enfants,  
rue du Vieux Château



Mme Christelle Lagant et Mr Frédéric Debaçq,  
166 rue du Vieux Château



Mme Evelyne Debuire et Mr Yannick Hallet,  
112 rue du Puits Rozier

Cet album n'est pas exhaustif.  
La suite au prochain épisode ....

# Brèves

## Etat civil :

### ✓ Décès :

- de Mr Bernard BOITEL le 18 décembre 2009

## 11 novembre 2009 :

Mr Daniel Thomas, président des anciens combattants, informe que les 35,10€ collectés lors de la cérémonie, ont été alloués à l'association des Bleuets de France.

## Vie pratique :

Horaires du secrétariat de mairie :

ouvert au public les lundis, mardis, jeudis et vendredis de **11h à 12h**,  
accueil téléphonique les lundis, mardis, jeudis et vendredis de **10h à 12h30**.

Permanence des élus le samedi matin de **11h à 12h**.

## Déneigement des trottoirs

En période hivernale, c'est beau la neige, mais...

Dix, quinze ou vingt centimètres de neige ! La joie des enfants et l'envie de sillonner la campagne. Reste que le blanc manteau place aussi chacun face à des obligations citoyennes.

La réglementation impose aux particuliers d'ôter la neige sur les trottoirs au droit de leur maison.

S'ils ne s'acquittent pas de cette tâche et qu'un malheureux passant se retrouve les quatre fers en l'air, ils risquent d'être tenus pour responsables.

Comment s'y prendre ? Voici quelques bons conseils :

– NE PAS ATTENDRE. Mieux vaut balayer la neige régulièrement, pour éviter qu'elle ne se tasse et s'avère difficile à décrocher. Surtout si elle fond en partie, en raison du piétinement des passants ou d'un redoux temporaire, pour mieux geler la nuit suivante. Où la mettre ? Dans le caniveau, tout simplement.

– UTILISER DU SEL. Rien de tel que du sel, même de cuisine, pour faire fondre la neige. Six à sept grammes par mètre carré suffisent. La méthode la plus efficace : diluer ce sel dans un seau d'eau froide (un kilo de sel pour cinq litres d'eau) pour fabriquer une saumure que l'on répandra sur le sol – y compris à titre préventif – grâce à un pulvérisateur de jardin. Veiller à bien nettoyer le matériel ensuite, car le sel est corrosif !

– ET LE SABLE ? Le sable ne fait pas fondre la neige, surtout si la couche est épaisse, mais il présente un grand avantage : celui de baliser les zones potentiellement glissantes. Une pelletée de sable sur le beau manteau blanc, cela se remarque immédiatement. Et sous les semelles, son pouvoir abrasif permet d'éviter de dangereuses glissades. Revers de la médaille : quand vient le dégel, il faut nettoyer le trottoir pour éviter de glisser... sur le sable.

## Contact pour les clients de la SAUR

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8h à 18h au **0 825 807 808**,  
**mais également 7j/7j et 24h/24h pour les urgences**, en dehors des heures d'ouverture.

## Piégeage

Les zones de piégeage et les coordonnées des responsables sont affichées en mairie.

Message de la CPAM 60

**-Vous avez entre 50 et 74 ans-  
cancer colorectal : faites un geste pour votre santé, faites vous dépister !**

Le cancer colorectal constitue la deuxième cause de décès en France. Pourtant, plus il est dépisté tôt, plus les chances de guérison sont importantes.

Si vous avez entre 50 et 74 ans, vous pouvez bénéficier du dépistage organisé du cancer colorectal.

Il s'agit d'un test simple et fiable à réaliser chez vous. Le test et sa lecture sont pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie, sans avance de frais.

Parlez-en à votre médecin traitant  
ou renseignez-vous auprès de :

l'ADCASO (l'Association pour le Dépistage des CAncerS  
l'Oise)

Tél. 03 44 95 33 20

Courriel : [adcaso2@wanadoo.fr](mailto:adcaso2@wanadoo.fr)



dans

## **COMMANDE COLLECTIVE DE FUEL**

### **(Offre Réservée uniquement aux particuliers)**

Les locaux communaux de Vignemont (Ecole, Mairie, Salle des Fêtes) utilisent comme combustible le fuel domestique.

La Mairie vous propose de bénéficier d'un prix intéressant pour une commande groupée de ce combustible.

Ces commandes sont passées 3 fois l'année, les personnes intéressées seront tenues informées des périodes de livraison et du prix au litre du combustible.

A ce moment-là, il vous faudra simplement nous donner la quantité désirée.

Si cette perspective vous intéresse, il vous suffit de remplir et de déposer le coupon suivant dans la boîte aux lettres de la Mairie.

---

### **COUPON REPONSE**

Madame, Monsieur,

Adresse

N° Téléphone :

Est intéressé(e) par la commande groupée de fuel domestique.

Vignemont, le

Signature



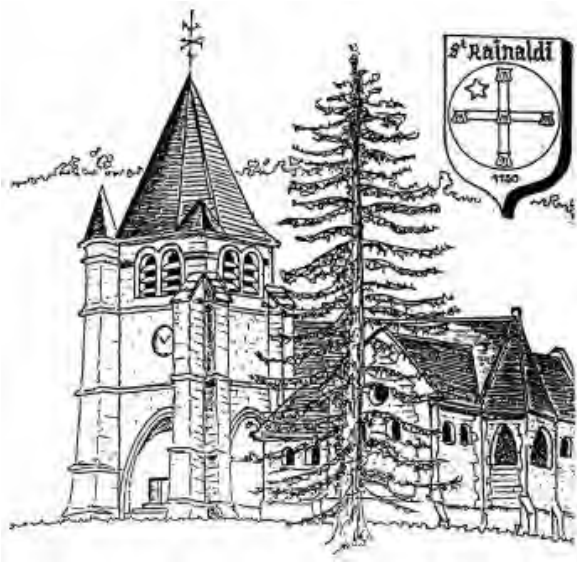
## Programme prévisionnel FESTI VIGNEMONT



07/03/10 : Paella-Thé dansant  
28/03/10 : Marche  
04/04/10 : Chasse aux œufs  
25/04/10 : Brocante  
02/05/10 : Marche  
29/05/10 : Fête des voisins  
06/06/10 : Rallye cyclo-pédestre  
27/06/10 : Rallye Afrique du Sud  
11/07/10 : Excursion dans l'Audomarois  
12/09/10 : Marche  
24/10/10 : Marche  
(Octobre) : Soirée Country  
20/11/10 : Beaujolais  
04/12/10 : Téléthon  
(Décembre) : Atelier décoration Noël

# Festi Vignemont





# Le p'tit journal n°40

*Ce p'tit journal n°40 déroge au cycle trimestriel habituel.*

*Nous avons en effet été amenés à organiser un débat complémentaire dans le cadre du PLU afin d'entériner des modifications du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et de sécuriser la procédure, en concertation avec les services de l'Etat.*

*La version antérieure du PADD de juin 2009 ainsi que celle modifiée de janvier 2010, jointe à une notice explicative du cabinet Urba-Services est donc consultable en mairie.*

*Une nouvelle concertation est aussi mise en place **jusqu'au 27 mars 2010** avec trois vecteurs de communication : une boîte à idée matérialisée par une urne, un cahier de doléance, ainsi que votre p'tit journal.*

*Dans ce n°40, les rubriques de vos associations n'y sont pas présentes, mais n'ayez crainte, elles reviendront dès le n°41. Promis.*

*Par ses explications sur son fonctionnement, le CCAS vous aidera aussi à comprendre un certain courrier.*

*Les conseils de déneigement n'auront plus aucun secret pour vous grâce aux brèves. Sachez par ailleurs que la commune a consommé 6 tonnes de sel pour la voirie.*

*Enfin, vous retrouverez l'initiative du n°39 que vous avez plébiscitée*

## *Bienvenue chez les ... Vignemontois*

*Le maire que je suis ne peut s'empêcher de vous rappeler, pour finir, que les 14 et 21 mars prochains, vos élus vous accueilleront de 8h à 18h à la salle des fêtes pour les élections régionales. Alors, en reprenant le slogan des années 80,*

*Votez, votez pour qui vous voulez ... mais votez.*

*Le maire*

*Serge Greugny*

## Compte-rendu du conseil municipal du 9 février 2010

Présents : tous les élus, à l'exception de C. Carbonneaux (pouvoir à E. Senez),  
V. Caré (pouvoir à D. Hélin), JM. Lebelle et B. Lefèvre  
Secrétaire de séance : S. Greugny

### Débat complémentaire sur le PADD

Ce débat est le point d'orgue des réunions du 9 décembre avec les représentants du Préfet et de la commission avec l'ensemble des élus du 25 janvier.  
Il a pour but de sécuriser la procédure et d'entériner la principale modification du PADD vis à vis de la version de juin 2009, à savoir la désignation des terrains localisés au lieu-dit « Les Prés d'Osier » comme site naturel présentant un potentiel en terme de développement urbain mais dont l'ouverture à l'urbanisation est subordonnée à la réalisation d'une étude hydraulique.  
Cette étude constituerait un préalable dans la détermination de la constructibilité ou non des terrains et dans la définition des aménagements à mettre en œuvre afin de gérer les risques face à une urbanisation future.  
Le nouvel arrêt du projet de PLU ne pourra intervenir avant un délai de deux mois.

Une fois assuré que l'ensemble des élus a bien intégré tous les paramètres, la modification est approuvée à la majorité.

### Aide exceptionnelle à l'association "Festi Vignemont"

Afin d'aider à son essor, le conseil vote à l'unanimité une avance exceptionnelle de 500€.

### Organisation des manifestations de la commune et des élections régionales

- Une autre répartition des rôles sera mise en place lors de la venue de personnalités extérieures afin de tirer les enseignements des vœux 2010.
- Une fois rappelés les engagements pris devant les électeurs en 2008, l'organisation des permanences les 14 et 21 mars par vos élus a été traitée.

### Calendrier de formation

Comme chaque semestre, des formations sont proposées aux élus.

### Eclairage public

Avant Noël, les plages horaires de l'éclairage public ont été étendues jusqu'à 23h50 et à partir de 4h.  
A la suite du constat que les carrefours n'étaient plus éclairés en permanence, V. Caré a fait le nécessaire afin de rétablir la situation antérieure.

### Information du changement d'interlocuteur pour une subvention

A la demande du Conseil Général, le Préfet de l'Oise est le nouveau destinataire de la demande de subvention pour la sécurisation routière.

### Acceptation de don et attribution

Un don de 50€ est accepté par la commune.  
Une dotation exceptionnelle de 50€ est allouée à la caisse des écoles afin de faciliter le bouclage financier du voyage en Dordogne de notre enseignante.



En tout premier lieu, les membres du CCAS remercient de leur bon accueil toutes les personnes visitées lors de la remise des colis de fin d'année.

A cette occasion, nous vous rappelons les critères que votre CCAS a retenu pour en bénéficier :

- **Habiter** Vignemont avant le 1<sup>er</sup> septembre de l'année
- S'être fait connaître en mairie.
- Ne pas y avoir renoncé par écrit (une renonciation verbale ne peut être prise en compte).

Pour l'année 2010, les colis seront distribués à toute personne née avant le 1er Janvier 1946.

Nous vous rappelons aussi, qu'en cas de besoin, le service « transport solidaire » a été mis en place depuis mi-septembre (cf petit journal n°39) :

- Inscription en mairie,
- Réservation une semaine à l'avance au 03.44.42.71.10, du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30,
- Coût : de 3 euros à 6 euros pour 1 personne.

Enfin, le CCAS se propose de vous transporter de votre domicile à la salle des fêtes afin de voter les 14 et 21 mars prochains. Pour l'organisation matérielle, merci d'appeler le secrétariat de mairie au 03.44.42.52.67 avant le jeudi 11 mars 12h dernier délais.

A très bientôt.

Cordialement.

Les Membres du Bureau

# Bienvenue chez les Vignemontois



Mme Christelle Muzaton, Mr Charles Ségalas  
et leurs enfants, 385 rue des Vignes



Mr Gérard Ferrara, 417 rue des Vignes



Mme Géraldine Minet et Mr César Poupaud,  
123 rue du Puits Rozier



Mr Mme Sébastien et Emilie De Cock et leurs enfants,  
rue du Vieux Château



Mme Christelle Lagant et Mr Frédéric Debaçq,  
166 rue du Vieux Château



Mme Evelyne Debuire et Mr Yannick Hallet,  
112 rue du Puits Rozier

Cet album n'est pas exhaustif.  
La suite au prochain épisode ....

# Brèves

## Etat civil :

### ✓ Décès :

- de Mr Bernard BOITEL le 18 décembre 2009

## 11 novembre 2009 :

Mr Daniel Thomas, président des anciens combattants, informe que les 35,10€ collectés lors de la cérémonie, ont été alloués à l'association des Bleuets de France.

## Vie pratique :

Horaires du secrétariat de mairie :

ouvert au public les lundis, mardis, jeudis et vendredis de **11h à 12h**,  
accueil téléphonique les lundis, mardis, jeudis et vendredis de **10h à 12h30**.

Permanence des élus le samedi matin de **11h à 12h**.

## Déneigement des trottoirs

En période hivernale, c'est beau la neige, mais...

Dix, quinze ou vingt centimètres de neige ! La joie des enfants et l'envie de sillonner la campagne. Reste que le blanc manteau place aussi chacun face à des obligations citoyennes.

La réglementation impose aux particuliers d'ôter la neige sur les trottoirs au droit de leur maison.

S'ils ne s'acquittent pas de cette tâche et qu'un malheureux passant se retrouve les quatre fers en l'air, ils risquent d'être tenus pour responsables.

Comment s'y prendre ? Voici quelques bons conseils :

– NE PAS ATTENDRE. Mieux vaut balayer la neige régulièrement, pour éviter qu'elle ne se tasse et s'avère difficile à décrocher. Surtout si elle fond en partie, en raison du piétinement des passants ou d'un redoux temporaire, pour mieux geler la nuit suivante. Où la mettre ? Dans le caniveau, tout simplement.

– UTILISER DU SEL. Rien de tel que du sel, même de cuisine, pour faire fondre la neige. Six à sept grammes par mètre carré suffisent. La méthode la plus efficace : diluer ce sel dans un seau d'eau froide (un kilo de sel pour cinq litres d'eau) pour fabriquer une saumure que l'on répandra sur le sol – y compris à titre préventif – grâce à un pulvérisateur de jardin. Veiller à bien nettoyer le matériel ensuite, car le sel est corrosif !

– ET LE SABLE ? Le sable ne fait pas fondre la neige, surtout si la couche est épaisse, mais il présente un grand avantage : celui de baliser les zones potentiellement glissantes. Une pelletée de sable sur le beau manteau blanc, cela se remarque immédiatement. Et sous les semelles, son pouvoir abrasif permet d'éviter de dangereuses glissades. Revers de la médaille : quand vient le dégel, il faut nettoyer le trottoir pour éviter de glisser... sur le sable.

## Contact pour les clients de la SAUR

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8h à 18h au **0 825 807 808**,  
**mais également 7j/7j et 24h/24h pour les urgences**, en dehors des heures d'ouverture.

## Piégeage

Les zones de piégeage et les coordonnées des responsables sont affichées en mairie.

Message de la CPAM 60

**-Vous avez entre 50 et 74 ans-  
cancer colorectal : faites un geste pour votre santé, faites vous dépister !**

Le cancer colorectal constitue la deuxième cause de décès en France. Pourtant, plus il est dépisté tôt, plus les chances de guérison sont importantes.

Si vous avez entre 50 et 74 ans, vous pouvez bénéficier du dépistage organisé du cancer colorectal.

Il s'agit d'un test simple et fiable à réaliser chez vous. Le test et sa lecture sont pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie, sans avance de frais.

Parlez-en à votre médecin traitant  
ou renseignez-vous auprès de :

l'ADCASO (l'Association pour le Dépistage des CAncerS  
l'Oise)

Tél. 03 44 95 33 20

Courriel : [adcaso2@wanadoo.fr](mailto:adcaso2@wanadoo.fr)



dans

## **COMMANDE COLLECTIVE DE FUEL**

### **(Offre Réservée uniquement aux particuliers)**

Les locaux communaux de Vignemont (Ecole, Mairie, Salle des Fêtes) utilisent comme combustible le fuel domestique.

La Mairie vous propose de bénéficier d'un prix intéressant pour une commande groupée de ce combustible.

Ces commandes sont passées 3 fois l'année, les personnes intéressées seront tenues informées des périodes de livraison et du prix au litre du combustible.

A ce moment-là, il vous faudra simplement nous donner la quantité désirée.

Si cette perspective vous intéresse, il vous suffit de remplir et de déposer le coupon suivant dans la boîte aux lettres de la Mairie.

---

### **COUPON REPONSE**

Madame, Monsieur,

Adresse

N° Téléphone :

Est intéressé(e) par la commande groupée de fuel domestique.

Vignemont, le

Signature



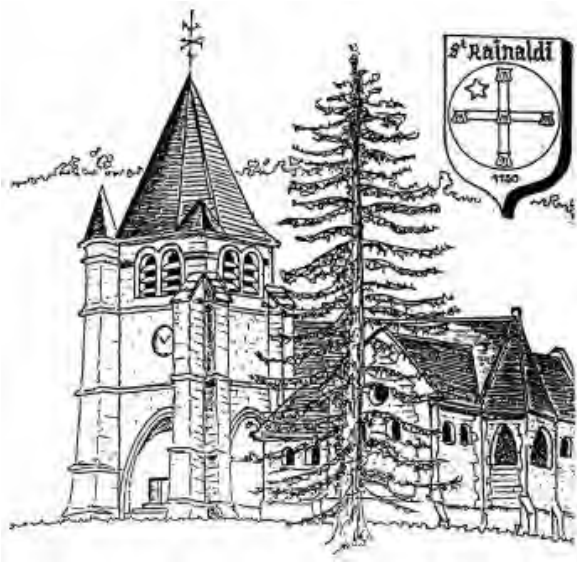
## Programme prévisionnel FESTI VIGNEMONT



07/03/10 : Paella-Thé dansant  
28/03/10 : Marche  
04/04/10 : Chasse aux œufs  
25/04/10 : Brocante  
02/05/10 : Marche  
29/05/10 : Fête des voisins  
06/06/10 : Rallye cyclo-pédestre  
27/06/10 : Rallye Afrique du Sud  
11/07/10 : Excursion dans l'Audomarois  
12/09/10 : Marche  
24/10/10 : Marche  
(Octobre) : Soirée Country  
20/11/10 : Beaujolais  
04/12/10 : Téléthon  
(Décembre) : Atelier décoration Noël

# Festi Vignemont





# Le p'tit journal n°40

*Ce p'tit journal n°40 déroge au cycle trimestriel habituel.*

*Nous avons en effet été amenés à organiser un débat complémentaire dans le cadre du PLU afin d'entériner des modifications du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et de sécuriser la procédure, en concertation avec les services de l'Etat.*

*La version antérieure du PADD de juin 2009 ainsi que celle modifiée de janvier 2010, jointe à une notice explicative du cabinet Urba-Services est donc consultable en mairie.*

*Une nouvelle concertation est aussi mise en place **jusqu'au 27 mars 2010** avec trois vecteurs de communication : une boîte à idée matérialisée par une urne, un cahier de doléance, ainsi que votre p'tit journal.*

*Dans ce n°40, les rubriques de vos associations n'y sont pas présentes, mais n'ayez crainte, elles reviendront dès le n°41. Promis.*

*Par ses explications sur son fonctionnement, le CCAS vous aidera aussi à comprendre un certain courrier.*

*Les conseils de déneigement n'auront plus aucun secret pour vous grâce aux brèves. Sachez par ailleurs que la commune a consommé 6 tonnes de sel pour la voirie.*

*Enfin, vous retrouverez l'initiative du n°39 que vous avez plébiscitée*

## *Bienvenue chez les ... Vignemontois*

*Le maire que je suis ne peut s'empêcher de vous rappeler, pour finir, que les 14 et 21 mars prochains, vos élus vous accueilleront de 8h à 18h à la salle des fêtes pour les élections régionales. Alors, en reprenant le slogan des années 80,*

*Votez, votez pour qui vous voulez ... mais votez.*

*Le maire*

*Serge Greugny*

## Compte-rendu du conseil municipal du 9 février 2010

Présents : tous les élus, à l'exception de C. Carbonneaux (pouvoir à E. Senez),  
V. Caré (pouvoir à D. Hélin), JM. Lebelle et B. Lefèvre  
Secrétaire de séance : S. Greugny

### Débat complémentaire sur le PADD

Ce débat est le point d'orgue des réunions du 9 décembre avec les représentants du Préfet et de la commission avec l'ensemble des élus du 25 janvier.  
Il a pour but de sécuriser la procédure et d'entériner la principale modification du PADD vis à vis de la version de juin 2009, à savoir la désignation des terrains localisés au lieu-dit « Les Prés d'Osier » comme site naturel présentant un potentiel en terme de développement urbain mais dont l'ouverture à l'urbanisation est subordonnée à la réalisation d'une étude hydraulique.  
Cette étude constituerait un préalable dans la détermination de la constructibilité ou non des terrains et dans la définition des aménagements à mettre en œuvre afin de gérer les risques face à une urbanisation future.  
Le nouvel arrêt du projet de PLU ne pourra intervenir avant un délai de deux mois.

Une fois assuré que l'ensemble des élus a bien intégré tous les paramètres, la modification est approuvée à la majorité.

### Aide exceptionnelle à l'association "Festi Vignemont"

Afin d'aider à son essor, le conseil vote à l'unanimité une avance exceptionnelle de 500€.

### Organisation des manifestations de la commune et des élections régionales

- Une autre répartition des rôles sera mise en place lors de la venue de personnalités extérieures afin de tirer les enseignements des vœux 2010.
- Une fois rappelés les engagements pris devant les électeurs en 2008, l'organisation des permanences les 14 et 21 mars par vos élus a été traitée.

### Calendrier de formation

Comme chaque semestre, des formations sont proposées aux élus.

### Eclairage public

Avant Noël, les plages horaires de l'éclairage public ont été étendues jusqu'à 23h50 et à partir de 4h.  
A la suite du constat que les carrefours n'étaient plus éclairés en permanence, V. Caré a fait le nécessaire afin de rétablir la situation antérieure.

### Information du changement d'interlocuteur pour une subvention

A la demande du Conseil Général, le Préfet de l'Oise est le nouveau destinataire de la demande de subvention pour la sécurisation routière.

### Acceptation de don et attribution

Un don de 50€ est accepté par la commune.  
Une dotation exceptionnelle de 50€ est allouée à la caisse des écoles afin de faciliter le bouclage financier du voyage en Dordogne de notre enseignante.



En tout premier lieu, les membres du CCAS remercient de leur bon accueil toutes les personnes visitées lors de la remise des colis de fin d'année.

A cette occasion, nous vous rappelons les critères que votre CCAS a retenu pour en bénéficier :

- **Habiter** Vignemont avant le 1<sup>er</sup> septembre de l'année
- S'être fait connaître en mairie.
- Ne pas y avoir renoncé par écrit (une renonciation verbale ne peut être prise en compte).

Pour l'année 2010, les colis seront distribués à toute personne née avant le 1er Janvier 1946.

Nous vous rappelons aussi, qu'en cas de besoin, le service « transport solidaire » a été mis en place depuis mi-septembre (cf petit journal n°39) :

- Inscription en mairie,
- Réservation une semaine à l'avance au 03.44.42.71.10, du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30,
- Coût : de 3 euros à 6 euros pour 1 personne.

Enfin, le CCAS se propose de vous transporter de votre domicile à la salle des fêtes afin de voter les 14 et 21 mars prochains. Pour l'organisation matérielle, merci d'appeler le secrétariat de mairie au 03.44.42.52.67 avant le jeudi 11 mars 12h dernier délais.

A très bientôt.

Cordialement.

Les Membres du Bureau

# Bienvenue chez les Vignemontois



Mme Christelle Muzaton, Mr Charles Ségalas  
et leurs enfants, 385 rue des Vignes



Mr Gérard Ferrara, 417 rue des Vignes



Mme Géraldine Minet et Mr César Poupaud,  
123 rue du Puits Rozier



Mr Mme Sébastien et Emilie De Cock et leurs enfants,  
rue du Vieux Château



Mme Christelle Lagant et Mr Frédéric Debaçq,  
166 rue du Vieux Château



Mme Evelyne Debuire et Mr Yannick Hallet,  
112 rue du Puits Rozier

Cet album n'est pas exhaustif.  
La suite au prochain épisode ....

# Brèves

## Etat civil :

### ✓ Décès :

- de Mr Bernard BOITEL le 18 décembre 2009

## 11 novembre 2009 :

Mr Daniel Thomas, président des anciens combattants, informe que les 35,10€ collectés lors de la cérémonie, ont été alloués à l'association des Bleuets de France.

## Vie pratique :

Horaires du secrétariat de mairie :

ouvert au public les lundis, mardis, jeudis et vendredis de **11h à 12h**,  
accueil téléphonique les lundis, mardis, jeudis et vendredis de **10h à 12h30**.

Permanence des élus le samedi matin de **11h à 12h**.

## Déneigement des trottoirs

En période hivernale, c'est beau la neige, mais...

Dix, quinze ou vingt centimètres de neige ! La joie des enfants et l'envie de sillonner la campagne. Reste que le blanc manteau place aussi chacun face à des obligations citoyennes.

La réglementation impose aux particuliers d'ôter la neige sur les trottoirs au droit de leur maison.

S'ils ne s'acquittent pas de cette tâche et qu'un malheureux passant se retrouve les quatre fers en l'air, ils risquent d'être tenus pour responsables.

Comment s'y prendre ? Voici quelques bons conseils :

– NE PAS ATTENDRE. Mieux vaut balayer la neige régulièrement, pour éviter qu'elle ne se tasse et s'avère difficile à décrocher. Surtout si elle fond en partie, en raison du piétinement des passants ou d'un redoux temporaire, pour mieux geler la nuit suivante. Où la mettre ? Dans le caniveau, tout simplement.

– UTILISER DU SEL. Rien de tel que du sel, même de cuisine, pour faire fondre la neige. Six à sept grammes par mètre carré suffisent. La méthode la plus efficace : diluer ce sel dans un seau d'eau froide (un kilo de sel pour cinq litres d'eau) pour fabriquer une saumure que l'on répandra sur le sol – y compris à titre préventif – grâce à un pulvérisateur de jardin. Veiller à bien nettoyer le matériel ensuite, car le sel est corrosif !

– ET LE SABLE ? Le sable ne fait pas fondre la neige, surtout si la couche est épaisse, mais il présente un grand avantage : celui de baliser les zones potentiellement glissantes. Une pelletée de sable sur le beau manteau blanc, cela se remarque immédiatement. Et sous les semelles, son pouvoir abrasif permet d'éviter de dangereuses glissades. Revers de la médaille : quand vient le dégel, il faut nettoyer le trottoir pour éviter de glisser... sur le sable.

## Contact pour les clients de la SAUR

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8h à 18h au **0 825 807 808**,  
**mais également 7j/7j et 24h/24h pour les urgences**, en dehors des heures d'ouverture.

## Piégeage

Les zones de piégeage et les coordonnées des responsables sont affichées en mairie.

Message de la CPAM 60

**-Vous avez entre 50 et 74 ans-  
cancer colorectal : faites un geste pour votre santé, faites vous dépister !**

Le cancer colorectal constitue la deuxième cause de décès en France. Pourtant, plus il est dépisté tôt, plus les chances de guérison sont importantes.

Si vous avez entre 50 et 74 ans, vous pouvez bénéficier du dépistage organisé du cancer colorectal.

Il s'agit d'un test simple et fiable à réaliser chez vous. Le test et sa lecture sont pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie, sans avance de frais.

Parlez-en à votre médecin traitant  
ou renseignez-vous auprès de :

l'ADCASO (l'Association pour le Dépistage des CAncerS  
l'Oise)

Tél. 03 44 95 33 20

Courriel : [adcaso2@wanadoo.fr](mailto:adcaso2@wanadoo.fr)



dans

## **COMMANDE COLLECTIVE DE FUEL**

### **(Offre Réservée uniquement aux particuliers)**

Les locaux communaux de Vignemont (Ecole, Mairie, Salle des Fêtes) utilisent comme combustible le fuel domestique.

La Mairie vous propose de bénéficier d'un prix intéressant pour une commande groupée de ce combustible.

Ces commandes sont passées 3 fois l'année, les personnes intéressées seront tenues informées des périodes de livraison et du prix au litre du combustible.

A ce moment-là, il vous faudra simplement nous donner la quantité désirée.

Si cette perspective vous intéresse, il vous suffit de remplir et de déposer le coupon suivant dans la boîte aux lettres de la Mairie.

---

### **COUPON REPONSE**

Madame, Monsieur,

Adresse

N° Téléphone :

Est intéressé(e) par la commande groupée de fuel domestique.

Vignemont, le

Signature



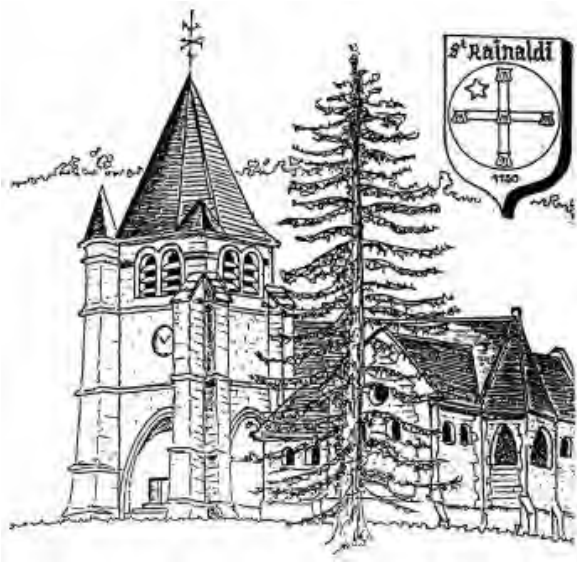
## Programme prévisionnel FESTI VIGNEMONT

07/03/10 : Paella-Thé dansant  
28/03/10 : Marche  
04/04/10 : Chasse aux œufs  
25/04/10 : Brocante  
02/05/10 : Marche  
29/05/10 : Fête des voisins  
06/06/10 : Rallye cyclo-pédestre  
27/06/10 : Rallye Afrique du Sud  
11/07/10 : Excursion dans l'Audomarois  
12/09/10 : Marche  
24/10/10 : Marche  
(Octobre) : Soirée Country  
20/11/10 : Beaujolais  
04/12/10 : Téléthon  
(Décembre) : Atelier décoration Noël



# Festi Vignemont





# Le p'tit journal n°40

*Ce p'tit journal n°40 déroge au cycle trimestriel habituel.*

*Nous avons en effet été amenés à organiser un débat complémentaire dans le cadre du PLU afin d'entériner des modifications du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et de sécuriser la procédure, en concertation avec les services de l'Etat.*

*La version antérieure du PADD de juin 2009 ainsi que celle modifiée de janvier 2010, jointe à une notice explicative du cabinet Urba-Services est donc consultable en mairie.*

*Une nouvelle concertation est aussi mise en place **jusqu'au 27 mars 2010** avec trois vecteurs de communication : une boîte à idée matérialisée par une urne, un cahier de doléance, ainsi que votre p'tit journal.*

*Dans ce n°40, les rubriques de vos associations n'y sont pas présentes, mais n'ayez crainte, elles reviendront dès le n°41. Promis.*

*Par ses explications sur son fonctionnement, le CCAS vous aidera aussi à comprendre un certain courrier.*

*Les conseils de déneigement n'auront plus aucun secret pour vous grâce aux brèves. Sachez par ailleurs que la commune a consommé 6 tonnes de sel pour la voirie.*

*Enfin, vous retrouverez l'initiative du n°39 que vous avez plébiscitée*

## *Bienvenue chez les ... Vignemontois*

*Le maire que je suis ne peut s'empêcher de vous rappeler, pour finir, que les 14 et 21 mars prochains, vos élus vous accueilleront de 8h à 18h à la salle des fêtes pour les élections régionales. Alors, en reprenant le slogan des années 80,*

*Votez, votez pour qui vous voulez ... mais votez.*

*Le maire*

*Serge Greugny*

## Compte-rendu du conseil municipal du 9 février 2010

Présents : tous les élus, à l'exception de C. Carbonneaux (pouvoir à E. Senez),  
V. Caré (pouvoir à D. Hélin), JM. Lebelle et B. Lefèvre  
Secrétaire de séance : S. Greugny

### Débat complémentaire sur le PADD

Ce débat est le point d'orgue des réunions du 9 décembre avec les représentants du Préfet et de la commission avec l'ensemble des élus du 25 janvier.  
Il a pour but de sécuriser la procédure et d'entériner la principale modification du PADD vis à vis de la version de juin 2009, à savoir la désignation des terrains localisés au lieu-dit « Les Prés d'Osier » comme site naturel présentant un potentiel en terme de développement urbain mais dont l'ouverture à l'urbanisation est subordonnée à la réalisation d'une étude hydraulique.  
Cette étude constituerait un préalable dans la détermination de la constructibilité ou non des terrains et dans la définition des aménagements à mettre en œuvre afin de gérer les risques face à une urbanisation future.  
Le nouvel arrêt du projet de PLU ne pourra intervenir avant un délai de deux mois.

Une fois assuré que l'ensemble des élus a bien intégré tous les paramètres, la modification est approuvée à la majorité.

### Aide exceptionnelle à l'association "Festi Vignemont"

Afin d'aider à son essor, le conseil vote à l'unanimité une avance exceptionnelle de 500€.

### Organisation des manifestations de la commune et des élections régionales

- Une autre répartition des rôles sera mise en place lors de la venue de personnalités extérieures afin de tirer les enseignements des vœux 2010.
- Une fois rappelés les engagements pris devant les électeurs en 2008, l'organisation des permanences les 14 et 21 mars par vos élus a été traitée.

### Calendrier de formation

Comme chaque semestre, des formations sont proposées aux élus.

### Eclairage public

Avant Noël, les plages horaires de l'éclairage public ont été étendues jusqu'à 23h50 et à partir de 4h.  
A la suite du constat que les carrefours n'étaient plus éclairés en permanence, V. Caré a fait le nécessaire afin de rétablir la situation antérieure.

### Information du changement d'interlocuteur pour une subvention

A la demande du Conseil Général, le Préfet de l'Oise est le nouveau destinataire de la demande de subvention pour la sécurisation routière.

### Acceptation de don et attribution

Un don de 50€ est accepté par la commune.  
Une dotation exceptionnelle de 50€ est allouée à la caisse des écoles afin de faciliter le bouclage financier du voyage en Dordogne de notre enseignante.



En tout premier lieu, les membres du CCAS remercient de leur bon accueil toutes les personnes visitées lors de la remise des colis de fin d'année.

A cette occasion, nous vous rappelons les critères que votre CCAS a retenu pour en bénéficier :

- **Habiter** Vignemont avant le 1<sup>er</sup> septembre de l'année
- S'être fait connaître en mairie.
- Ne pas y avoir renoncé par écrit (une renonciation verbale ne peut être prise en compte).

Pour l'année 2010, les colis seront distribués à toute personne née avant le 1er Janvier 1946.

Nous vous rappelons aussi, qu'en cas de besoin, le service « transport solidaire » a été mis en place depuis mi-septembre (cf petit journal n°39) :

- Inscription en mairie,
- Réservation une semaine à l'avance au 03.44.42.71.10, du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30,
- Coût : de 3 euros à 6 euros pour 1 personne.

Enfin, le CCAS se propose de vous transporter de votre domicile à la salle des fêtes afin de voter les 14 et 21 mars prochains. Pour l'organisation matérielle, merci d'appeler le secrétariat de mairie au 03.44.42.52.67 avant le jeudi 11 mars 12h dernier délais.

A très bientôt.

Cordialement.

Les Membres du Bureau

# Bienvenue chez les Vignemontois



Mme Christelle Muzaton, Mr Charles Ségalas  
et leurs enfants, 385 rue des Vignes



Mr Gérard Ferrara, 417 rue des Vignes



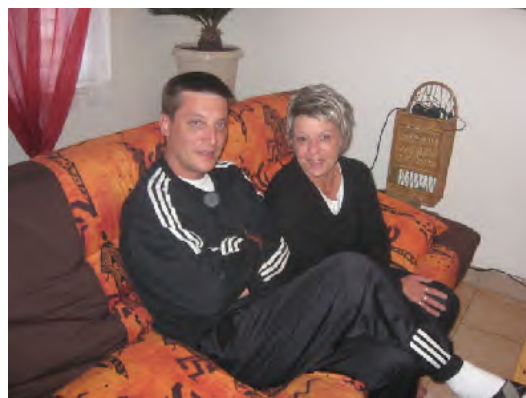
Mme Géraldine Minet et Mr César Poupaud,  
123 rue du Puits Rozier



Mr Mme Sébastien et Emilie De Cock et leurs enfants,  
rue du Vieux Château



Mme Christelle Lagant et Mr Frédéric Debaçq,  
166 rue du Vieux Château



Mme Evelyne Debuire et Mr Yannick Hallet,  
112 rue du Puits Rozier

Cet album n'est pas exhaustif.  
La suite au prochain épisode ....

# Brèves

## Etat civil :

### ✓ Décès :

- de Mr Bernard BOITEL le 18 décembre 2009

## 11 novembre 2009 :

Mr Daniel Thomas, président des anciens combattants, informe que les 35,10€ collectés lors de la cérémonie, ont été alloués à l'association des Bleuets de France.

## Vie pratique :

Horaires du secrétariat de mairie :

ouvert au public les lundis, mardis, jeudis et vendredis de **11h à 12h**,  
accueil téléphonique les lundis, mardis, jeudis et vendredis de **10h à 12h30**.

Permanence des élus le samedi matin de **11h à 12h**.

## Déneigement des trottoirs

En période hivernale, c'est beau la neige, mais...

Dix, quinze ou vingt centimètres de neige ! La joie des enfants et l'envie de sillonner la campagne. Reste que le blanc manteau place aussi chacun face à des obligations citoyennes.

La réglementation impose aux particuliers d'ôter la neige sur les trottoirs au droit de leur maison.

S'ils ne s'acquittent pas de cette tâche et qu'un malheureux passant se retrouve les quatre fers en l'air, ils risquent d'être tenus pour responsables.

Comment s'y prendre ? Voici quelques bons conseils :

– NE PAS ATTENDRE. Mieux vaut balayer la neige régulièrement, pour éviter qu'elle ne se tasse et s'avère difficile à décrocher. Surtout si elle fond en partie, en raison du piétinement des passants ou d'un redoux temporaire, pour mieux geler la nuit suivante. Où la mettre ? Dans le caniveau, tout simplement.

– UTILISER DU SEL. Rien de tel que du sel, même de cuisine, pour faire fondre la neige. Six à sept grammes par mètre carré suffisent. La méthode la plus efficace : diluer ce sel dans un seau d'eau froide (un kilo de sel pour cinq litres d'eau) pour fabriquer une saumure que l'on répandra sur le sol – y compris à titre préventif – grâce à un pulvérisateur de jardin. Veiller à bien nettoyer le matériel ensuite, car le sel est corrosif !

– ET LE SABLE ? Le sable ne fait pas fondre la neige, surtout si la couche est épaisse, mais il présente un grand avantage : celui de baliser les zones potentiellement glissantes. Une pelletée de sable sur le beau manteau blanc, cela se remarque immédiatement. Et sous les semelles, son pouvoir abrasif permet d'éviter de dangereuses glissades. Revers de la médaille : quand vient le dégel, il faut nettoyer le trottoir pour éviter de glisser... sur le sable.

## Contact pour les clients de la SAUR

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8h à 18h au **0 825 807 808**,  
**mais également 7j/7j et 24h/24h pour les urgences**, en dehors des heures d'ouverture.

## Piégeage

Les zones de piéage et les coordonnées des responsables sont affichées en mairie.

Message de la CPAM 60

**-Vous avez entre 50 et 74 ans-  
cancer colorectal : faites un geste pour votre santé, faites vous dépister !**

Le cancer colorectal constitue la deuxième cause de décès en France. Pourtant, plus il est dépisté tôt, plus les chances de guérison sont importantes.

Si vous avez entre 50 et 74 ans, vous pouvez bénéficier du dépistage organisé du cancer colorectal.

Il s'agit d'un test simple et fiable à réaliser chez vous. Le test et sa lecture sont pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie, sans avance de frais.

Parlez-en à votre médecin traitant  
ou renseignez-vous auprès de :

l'ADCASO (l'Association pour le Dépistage des CAncerS  
l'Oise)

Tél. 03 44 95 33 20

Courriel : [adcaso2@wanadoo.fr](mailto:adcaso2@wanadoo.fr)



dans

## **COMMANDE COLLECTIVE DE FUEL**

### **(Offre Réservée uniquement aux particuliers)**

Les locaux communaux de Vignemont (Ecole, Mairie, Salle des Fêtes) utilisent comme combustible le fuel domestique.

La Mairie vous propose de bénéficier d'un prix intéressant pour une commande groupée de ce combustible.

Ces commandes sont passées 3 fois l'année, les personnes intéressées seront tenues informées des périodes de livraison et du prix au litre du combustible.

A ce moment-là, il vous faudra simplement nous donner la quantité désirée.

Si cette perspective vous intéresse, il vous suffit de remplir et de déposer le coupon suivant dans la boîte aux lettres de la Mairie.

---

### **COUPON REPONSE**

Madame, Monsieur,

Adresse

N° Téléphone :

Est intéressé(e) par la commande groupée de fuel domestique.

Vignemont, le

Signature



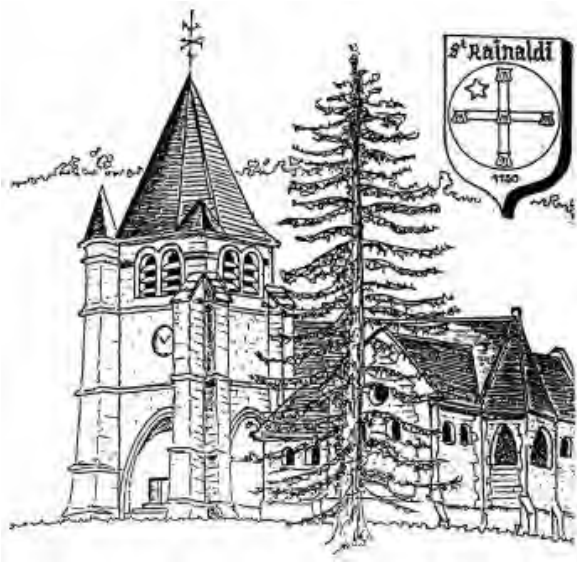
## Programme prévisionnel FESTI VIGNEMONT

07/03/10 : Paella-Thé dansant  
28/03/10 : Marche  
04/04/10 : Chasse aux œufs  
25/04/10 : Brocante  
02/05/10 : Marche  
29/05/10 : Fête des voisins  
06/06/10 : Rallye cyclo-pédestre  
27/06/10 : Rallye Afrique du Sud  
11/07/10 : Excursion dans l'Audomarois  
12/09/10 : Marche  
24/10/10 : Marche  
(Octobre) : Soirée Country  
20/11/10 : Beaujolais  
04/12/10 : Téléthon  
(Décembre) : Atelier décoration Noël



# Festi Vignemont





# Le p'tit journal n°40

*Ce p'tit journal n°40 déroge au cycle trimestriel habituel.*

*Nous avons en effet été amenés à organiser un débat complémentaire dans le cadre du PLU afin d'entériner des modifications du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et de sécuriser la procédure, en concertation avec les services de l'Etat.*

*La version antérieure du PADD de juin 2009 ainsi que celle modifiée de janvier 2010, jointe à une notice explicative du cabinet Urba-Services est donc consultable en mairie.*

*Une nouvelle concertation est aussi mise en place **jusqu'au 27 mars 2010** avec trois vecteurs de communication : une boîte à idée matérialisée par une urne, un cahier de doléance, ainsi que votre p'tit journal.*

*Dans ce n°40, les rubriques de vos associations n'y sont pas présentes, mais n'ayez crainte, elles reviendront dès le n°41. Promis.*

*Par ses explications sur son fonctionnement, le CCAS vous aidera aussi à comprendre un certain courrier.*

*Les conseils de déneigement n'auront plus aucun secret pour vous grâce aux brèves. Sachez par ailleurs que la commune a consommé 6 tonnes de sel pour la voirie.*

*Enfin, vous retrouverez l'initiative du n°39 que vous avez plébiscitée*

## *Bienvenue chez les ... Vignemontois*

*Le maire que je suis ne peut s'empêcher de vous rappeler, pour finir, que les 14 et 21 mars prochains, vos élus vous accueilleront de 8h à 18h à la salle des fêtes pour les élections régionales. Alors, en reprenant le slogan des années 80,*

*Votez, votez pour qui vous voulez ... mais votez.*

*Le maire*

*Serge Greugny*

## Compte-rendu du conseil municipal du 9 février 2010

Présents : tous les élus, à l'exception de C. Carbonneaux (pouvoir à E. Senez),  
V. Caré (pouvoir à D. Hélin), JM. Lebelle et B. Lefèvre  
Secrétaire de séance : S. Greugny

### Débat complémentaire sur le PADD

Ce débat est le point d'orgue des réunions du 9 décembre avec les représentants du Préfet et de la commission avec l'ensemble des élus du 25 janvier.  
Il a pour but de sécuriser la procédure et d'entériner la principale modification du PADD vis à vis de la version de juin 2009, à savoir la désignation des terrains localisés au lieu-dit « Les Prés d'Osier » comme site naturel présentant un potentiel en terme de développement urbain mais dont l'ouverture à l'urbanisation est subordonnée à la réalisation d'une étude hydraulique.  
Cette étude constituerait un préalable dans la détermination de la constructibilité ou non des terrains et dans la définition des aménagements à mettre en œuvre afin de gérer les risques face à une urbanisation future.  
Le nouvel arrêt du projet de PLU ne pourra intervenir avant un délai de deux mois.

Une fois assuré que l'ensemble des élus a bien intégré tous les paramètres, la modification est approuvée à la majorité.

### Aide exceptionnelle à l'association "Festi Vignemont"

Afin d'aider à son essor, le conseil vote à l'unanimité une avance exceptionnelle de 500€.

### Organisation des manifestations de la commune et des élections régionales

- Une autre répartition des rôles sera mise en place lors de la venue de personnalités extérieures afin de tirer les enseignements des vœux 2010.
- Une fois rappelés les engagements pris devant les électeurs en 2008, l'organisation des permanences les 14 et 21 mars par vos élus a été traitée.

### Calendrier de formation

Comme chaque semestre, des formations sont proposées aux élus.

### Eclairage public

Avant Noël, les plages horaires de l'éclairage public ont été étendues jusqu'à 23h50 et à partir de 4h.  
A la suite du constat que les carrefours n'étaient plus éclairés en permanence, V. Caré a fait le nécessaire afin de rétablir la situation antérieure.

### Information du changement d'interlocuteur pour une subvention

A la demande du Conseil Général, le Préfet de l'Oise est le nouveau destinataire de la demande de subvention pour la sécurisation routière.

### Acceptation de don et attribution

Un don de 50€ est accepté par la commune.  
Une dotation exceptionnelle de 50€ est allouée à la caisse des écoles afin de faciliter le bouclage financier du voyage en Dordogne de notre enseignante.



En tout premier lieu, les membres du CCAS remercient de leur bon accueil toutes les personnes visitées lors de la remise des colis de fin d'année.

A cette occasion, nous vous rappelons les critères que votre CCAS a retenu pour en bénéficier :

- **Habiter** Vignemont avant le 1<sup>er</sup> septembre de l'année
- S'être fait connaître en mairie.
- Ne pas y avoir renoncé par écrit (une renonciation verbale ne peut être prise en compte).

Pour l'année 2010, les colis seront distribués à toute personne née avant le 1er Janvier 1946.

Nous vous rappelons aussi, qu'en cas de besoin, le service « transport solidaire » a été mis en place depuis mi-septembre (cf petit journal n°39) :

- Inscription en mairie,
- Réservation une semaine à l'avance au 03.44.42.71.10, du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30,
- Coût : de 3 euros à 6 euros pour 1 personne.

Enfin, le CCAS se propose de vous transporter de votre domicile à la salle des fêtes afin de voter les 14 et 21 mars prochains. Pour l'organisation matérielle, merci d'appeler le secrétariat de mairie au 03.44.42.52.67 avant le jeudi 11 mars 12h dernier délais.

A très bientôt.

Cordialement.

Les Membres du Bureau

# Bienvenue chez les Vignemontois



Mme Christelle Muzaton, Mr Charles Ségalas  
et leurs enfants, 385 rue des Vignes



Mr Gérard Ferrara, 417 rue des Vignes



Mme Géraldine Minet et Mr César Poupaud,  
123 rue du Puits Rozier



Mr Mme Sébastien et Emilie De Cock et leurs enfants,  
rue du Vieux Château



Mme Christelle Lagant et Mr Frédéric Debaçq,  
166 rue du Vieux Château



Mme Evelyne Debuire et Mr Yannick Hallet,  
112 rue du Puits Rozier

Cet album n'est pas exhaustif.  
La suite au prochain épisode ....

# Brèves

## Etat civil :

### ✓ Décès :

- de Mr Bernard BOITEL le 18 décembre 2009

## 11 novembre 2009 :

Mr Daniel Thomas, président des anciens combattants, informe que les 35,10€ collectés lors de la cérémonie, ont été alloués à l'association des Bleuets de France.

## Vie pratique :

Horaires du secrétariat de mairie :

ouvert au public les lundis, mardis, jeudis et vendredis de **11h à 12h**,  
accueil téléphonique les lundis, mardis, jeudis et vendredis de **10h à 12h30**.

Permanence des élus le samedi matin de **11h à 12h**.

## Déneigement des trottoirs

En période hivernale, c'est beau la neige, mais...

Dix, quinze ou vingt centimètres de neige ! La joie des enfants et l'envie de sillonner la campagne. Reste que le blanc manteau place aussi chacun face à des obligations citoyennes.

La réglementation impose aux particuliers d'ôter la neige sur les trottoirs au droit de leur maison.

S'ils ne s'acquittent pas de cette tâche et qu'un malheureux passant se retrouve les quatre fers en l'air, ils risquent d'être tenus pour responsables.

Comment s'y prendre ? Voici quelques bons conseils :

– NE PAS ATTENDRE. Mieux vaut balayer la neige régulièrement, pour éviter qu'elle ne se tasse et s'avère difficile à décrocher. Surtout si elle fond en partie, en raison du piétinement des passants ou d'un redoux temporaire, pour mieux geler la nuit suivante. Où la mettre ? Dans le caniveau, tout simplement.

– UTILISER DU SEL. Rien de tel que du sel, même de cuisine, pour faire fondre la neige. Six à sept grammes par mètre carré suffisent. La méthode la plus efficace : diluer ce sel dans un seau d'eau froide (un kilo de sel pour cinq litres d'eau) pour fabriquer une saumure que l'on répandra sur le sol – y compris à titre préventif – grâce à un pulvérisateur de jardin. Veiller à bien nettoyer le matériel ensuite, car le sel est corrosif !

– ET LE SABLE ? Le sable ne fait pas fondre la neige, surtout si la couche est épaisse, mais il présente un grand avantage : celui de baliser les zones potentiellement glissantes. Une pelletée de sable sur le beau manteau blanc, cela se remarque immédiatement. Et sous les semelles, son pouvoir abrasif permet d'éviter de dangereuses glissades. Revers de la médaille : quand vient le dégel, il faut nettoyer le trottoir pour éviter de glisser... sur le sable.

## Contact pour les clients de la SAUR

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8h à 18h au **0 825 807 808**,  
**mais également 7j/7j et 24h/24h pour les urgences**, en dehors des heures d'ouverture.

## Piégeage

Les zones de piéage et les coordonnées des responsables sont affichées en mairie.

Message de la CPAM 60

**-Vous avez entre 50 et 74 ans-  
cancer colorectal : faites un geste pour votre santé, faites vous dépister !**

Le cancer colorectal constitue la deuxième cause de décès en France. Pourtant, plus il est dépisté tôt, plus les chances de guérison sont importantes.

Si vous avez entre 50 et 74 ans, vous pouvez bénéficier du dépistage organisé du cancer colorectal.

Il s'agit d'un test simple et fiable à réaliser chez vous. Le test et sa lecture sont pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie, sans avance de frais.

Parlez-en à votre médecin traitant  
ou renseignez-vous auprès de :

l'ADCASO (l'Association pour le Dépistage des CAncerS  
l'Oise)

Tél. 03 44 95 33 20

Courriel : [adcaso2@wanadoo.fr](mailto:adcaso2@wanadoo.fr)



dans

## **COMMANDE COLLECTIVE DE FUEL**

### **(Offre Réservée uniquement aux particuliers)**

Les locaux communaux de Vignemont (Ecole, Mairie, Salle des Fêtes) utilisent comme combustible le fuel domestique.

La Mairie vous propose de bénéficier d'un prix intéressant pour une commande groupée de ce combustible.

Ces commandes sont passées 3 fois l'année, les personnes intéressées seront tenues informées des périodes de livraison et du prix au litre du combustible.

A ce moment-là, il vous faudra simplement nous donner la quantité désirée.

Si cette perspective vous intéresse, il vous suffit de remplir et de déposer le coupon suivant dans la boîte aux lettres de la Mairie.

---

### **COUPON REPONSE**

Madame, Monsieur,

Adresse

N° Téléphone :

Est intéressé(e) par la commande groupée de fuel domestique.

Vignemont, le

Signature



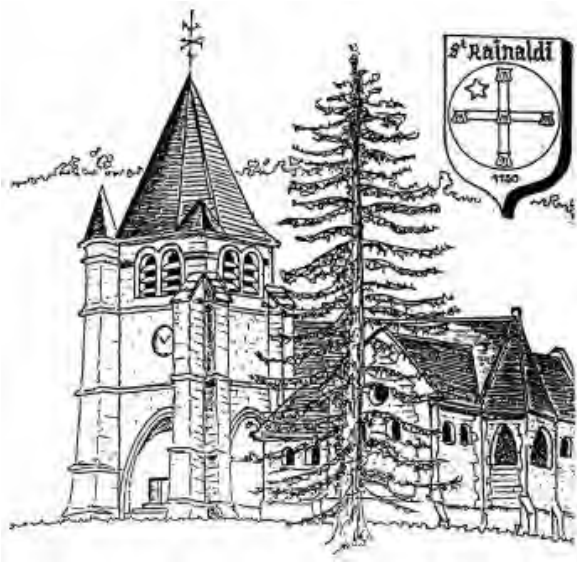
## Programme prévisionnel FESTI VIGNEMONT

07/03/10 : Paella-Thé dansant  
28/03/10 : Marche  
04/04/10 : Chasse aux œufs  
25/04/10 : Brocante  
02/05/10 : Marche  
29/05/10 : Fête des voisins  
06/06/10 : Rallye cyclo-pédestre  
27/06/10 : Rallye Afrique du Sud  
11/07/10 : Excursion dans l'Audomarois  
12/09/10 : Marche  
24/10/10 : Marche  
(Octobre) : Soirée Country  
20/11/10 : Beaujolais  
04/12/10 : Téléthon  
(Décembre) : Atelier décoration Noël



# Festi Vignemont





# Le p'tit journal n°40

*Ce p'tit journal n°40 déroge au cycle trimestriel habituel.*

*Nous avons en effet été amenés à organiser un débat complémentaire dans le cadre du PLU afin d'entériner des modifications du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et de sécuriser la procédure, en concertation avec les services de l'Etat.*

*La version antérieure du PADD de juin 2009 ainsi que celle modifiée de janvier 2010, jointe à une notice explicative du cabinet Urba-Services est donc consultable en mairie.*

*Une nouvelle concertation est aussi mise en place **jusqu'au 27 mars 2010** avec trois vecteurs de communication : une boîte à idée matérialisée par une urne, un cahier de doléance, ainsi que votre p'tit journal.*

*Dans ce n°40, les rubriques de vos associations n'y sont pas présentes, mais n'ayez crainte, elles reviendront dès le n°41. Promis.*

*Par ses explications sur son fonctionnement, le CCAS vous aidera aussi à comprendre un certain courrier.*

*Les conseils de déneigement n'auront plus aucun secret pour vous grâce aux brèves. Sachez par ailleurs que la commune a consommé 6 tonnes de sel pour la voirie.*

*Enfin, vous retrouverez l'initiative du n°39 que vous avez plébiscitée*

## *Bienvenue chez les ... Vignemontois*

*Le maire que je suis ne peut s'empêcher de vous rappeler, pour finir, que les 14 et 21 mars prochains, vos élus vous accueilleront de 8h à 18h à la salle des fêtes pour les élections régionales. Alors, en reprenant le slogan des années 80,*

*Votez, votez pour qui vous voulez ... mais votez.*

*Le maire*

*Serge Greugny*

## Compte-rendu du conseil municipal du 9 février 2010

Présents : tous les élus, à l'exception de C. Carbonneaux (pouvoir à E. Senez),  
V. Caré (pouvoir à D. Hélin), JM. Lebelle et B. Lefèvre  
Secrétaire de séance : S. Greugny

### Débat complémentaire sur le PADD

Ce débat est le point d'orgue des réunions du 9 décembre avec les représentants du Préfet et de la commission avec l'ensemble des élus du 25 janvier.  
Il a pour but de sécuriser la procédure et d'entériner la principale modification du PADD vis à vis de la version de juin 2009, à savoir la désignation des terrains localisés au lieu-dit « Les Prés d'Osier » comme site naturel présentant un potentiel en terme de développement urbain mais dont l'ouverture à l'urbanisation est subordonnée à la réalisation d'une étude hydraulique.  
Cette étude constituerait un préalable dans la détermination de la constructibilité ou non des terrains et dans la définition des aménagements à mettre en œuvre afin de gérer les risques face à une urbanisation future.  
Le nouvel arrêt du projet de PLU ne pourra intervenir avant un délai de deux mois.

Une fois assuré que l'ensemble des élus a bien intégré tous les paramètres, la modification est approuvée à la majorité.

### Aide exceptionnelle à l'association "Festi Vignemont"

Afin d'aider à son essor, le conseil vote à l'unanimité une avance exceptionnelle de 500€.

### Organisation des manifestations de la commune et des élections régionales

- Une autre répartition des rôles sera mise en place lors de la venue de personnalités extérieures afin de tirer les enseignements des vœux 2010.
- Une fois rappelés les engagements pris devant les électeurs en 2008, l'organisation des permanences les 14 et 21 mars par vos élus a été traitée.

### Calendrier de formation

Comme chaque semestre, des formations sont proposées aux élus.

### Eclairage public

Avant Noël, les plages horaires de l'éclairage public ont été étendues jusqu'à 23h50 et à partir de 4h.  
A la suite du constat que les carrefours n'étaient plus éclairés en permanence, V. Caré a fait le nécessaire afin de rétablir la situation antérieure.

### Information du changement d'interlocuteur pour une subvention

A la demande du Conseil Général, le Préfet de l'Oise est le nouveau destinataire de la demande de subvention pour la sécurisation routière.

### Acceptation de don et attribution

Un don de 50€ est accepté par la commune.  
Une dotation exceptionnelle de 50€ est allouée à la caisse des écoles afin de faciliter le bouclage financier du voyage en Dordogne de notre enseignante.



En tout premier lieu, les membres du CCAS remercient de leur bon accueil toutes les personnes visitées lors de la remise des colis de fin d'année.

A cette occasion, nous vous rappelons les critères que votre CCAS a retenu pour en bénéficier :

- **Habiter** Vignemont avant le 1<sup>er</sup> septembre de l'année
- S'être fait connaître en mairie.
- Ne pas y avoir renoncé par écrit (une renonciation verbale ne peut être prise en compte).

Pour l'année 2010, les colis seront distribués à toute personne née avant le 1er Janvier 1946.

Nous vous rappelons aussi, qu'en cas de besoin, le service « transport solidaire » a été mis en place depuis mi-septembre (cf petit journal n°39) :

- Inscription en mairie,
- Réservation une semaine à l'avance au 03.44.42.71.10, du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30,
- Coût : de 3 euros à 6 euros pour 1 personne.

Enfin, le CCAS se propose de vous transporter de votre domicile à la salle des fêtes afin de voter les 14 et 21 mars prochains. Pour l'organisation matérielle, merci d'appeler le secrétariat de mairie au 03.44.42.52.67 avant le jeudi 11 mars 12h dernier délais.

A très bientôt.

Cordialement.

Les Membres du Bureau

# Bienvenue chez les Vignemontois



Mme Christelle Muzaton, Mr Charles Ségalas  
et leurs enfants, 385 rue des Vignes



Mr Gérard Ferrara, 417 rue des Vignes



Mme Géraldine Minet et Mr César Poupaud,  
123 rue du Puits Rozier



Mr Mme Sébastien et Emilie De Cock et leurs enfants,  
rue du Vieux Château



Mme Christelle Lagant et Mr Frédéric Debaçq,  
166 rue du Vieux Château



Mme Evelyne Debuire et Mr Yannick Hallet,  
112 rue du Puits Rozier

Cet album n'est pas exhaustif.  
La suite au prochain épisode ....

# Brèves

## Etat civil :

### ✓ Décès :

- de Mr Bernard BOITEL le 18 décembre 2009

## 11 novembre 2009 :

Mr Daniel Thomas, président des anciens combattants, informe que les 35,10€ collectés lors de la cérémonie, ont été alloués à l'association des Bleuets de France.

## Vie pratique :

Horaires du secrétariat de mairie :

ouvert au public les lundis, mardis, jeudis et vendredis de **11h à 12h**,  
accueil téléphonique les lundis, mardis, jeudis et vendredis de **10h à 12h30**.

Permanence des élus le samedi matin de **11h à 12h**.

## Déneigement des trottoirs

En période hivernale, c'est beau la neige, mais...

Dix, quinze ou vingt centimètres de neige ! La joie des enfants et l'envie de sillonner la campagne. Reste que le blanc manteau place aussi chacun face à des obligations citoyennes.

La réglementation impose aux particuliers d'ôter la neige sur les trottoirs au droit de leur maison.

S'ils ne s'acquittent pas de cette tâche et qu'un malheureux passant se retrouve les quatre fers en l'air, ils risquent d'être tenus pour responsables.

Comment s'y prendre ? Voici quelques bons conseils :

– NE PAS ATTENDRE. Mieux vaut balayer la neige régulièrement, pour éviter qu'elle ne se tasse et s'avère difficile à décrocher. Surtout si elle fond en partie, en raison du piétinement des passants ou d'un redoux temporaire, pour mieux geler la nuit suivante. Où la mettre ? Dans le caniveau, tout simplement.

– UTILISER DU SEL. Rien de tel que du sel, même de cuisine, pour faire fondre la neige. Six à sept grammes par mètre carré suffisent. La méthode la plus efficace : diluer ce sel dans un seau d'eau froide (un kilo de sel pour cinq litres d'eau) pour fabriquer une saumure que l'on répandra sur le sol – y compris à titre préventif – grâce à un pulvérisateur de jardin. Veiller à bien nettoyer le matériel ensuite, car le sel est corrosif !

– ET LE SABLE ? Le sable ne fait pas fondre la neige, surtout si la couche est épaisse, mais il présente un grand avantage : celui de baliser les zones potentiellement glissantes. Une pelletée de sable sur le beau manteau blanc, cela se remarque immédiatement. Et sous les semelles, son pouvoir abrasif permet d'éviter de dangereuses glissades. Revers de la médaille : quand vient le dégel, il faut nettoyer le trottoir pour éviter de glisser... sur le sable.

## Contact pour les clients de la SAUR

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8h à 18h au **0 825 807 808**,  
**mais également 7j/7j et 24h/24h pour les urgences**, en dehors des heures d'ouverture.

## Piégeage

Les zones de piégeage et les coordonnées des responsables sont affichées en mairie.

Message de la CPAM 60

**-Vous avez entre 50 et 74 ans-  
cancer colorectal : faites un geste pour votre santé, faites vous dépister !**

Le cancer colorectal constitue la deuxième cause de décès en France. Pourtant, plus il est dépisté tôt, plus les chances de guérison sont importantes.

Si vous avez entre 50 et 74 ans, vous pouvez bénéficier du dépistage organisé du cancer colorectal.

Il s'agit d'un test simple et fiable à réaliser chez vous. Le test et sa lecture sont pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie, sans avance de frais.

Parlez-en à votre médecin traitant  
ou renseignez-vous auprès de :

l'ADCASO (l'Association pour le Dépistage des CAncerS  
l'Oise)

Tél. 03 44 95 33 20

Courriel : [adcaso2@wanadoo.fr](mailto:adcaso2@wanadoo.fr)



dans

## **COMMANDE COLLECTIVE DE FUEL**

### **(Offre Réservée uniquement aux particuliers)**

Les locaux communaux de Vignemont (Ecole, Mairie, Salle des Fêtes) utilisent comme combustible le fuel domestique.

La Mairie vous propose de bénéficier d'un prix intéressant pour une commande groupée de ce combustible.

Ces commandes sont passées 3 fois l'année, les personnes intéressées seront tenues informées des périodes de livraison et du prix au litre du combustible.

A ce moment-là, il vous faudra simplement nous donner la quantité désirée.

Si cette perspective vous intéresse, il vous suffit de remplir et de déposer le coupon suivant dans la boîte aux lettres de la Mairie.

---

### **COUPON REPONSE**

Madame, Monsieur,

Adresse

N° Téléphone :

Est intéressé(e) par la commande groupée de fuel domestique.

Vignemont, le

Signature



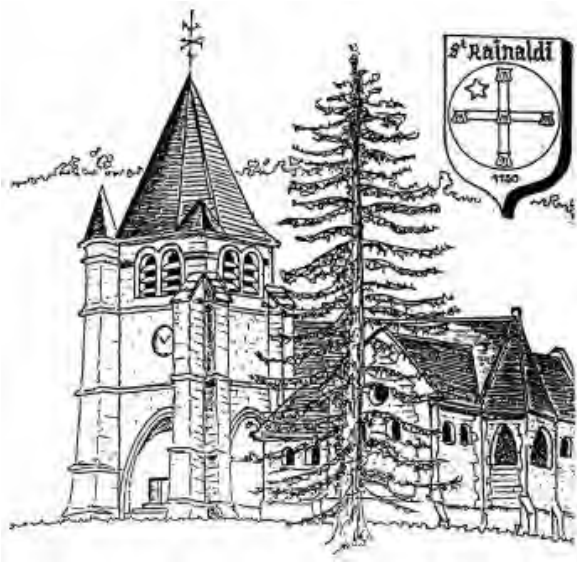
## Programme prévisionnel FESTI VIGNEMONT

07/03/10 : Paella-Thé dansant  
28/03/10 : Marche  
04/04/10 : Chasse aux œufs  
25/04/10 : Brocante  
02/05/10 : Marche  
29/05/10 : Fête des voisins  
06/06/10 : Rallye cyclo-pédestre  
27/06/10 : Rallye Afrique du Sud  
11/07/10 : Excursion dans l'Audomarois  
12/09/10 : Marche  
24/10/10 : Marche  
(Octobre) : Soirée Country  
20/11/10 : Beaujolais  
04/12/10 : Téléthon  
(Décembre) : Atelier décoration Noël



# Festi Vignemont





# Le p'tit journal n°40

*Ce p'tit journal n°40 déroge au cycle trimestriel habituel.*

*Nous avons en effet été amenés à organiser un débat complémentaire dans le cadre du PLU afin d'entériner des modifications du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et de sécuriser la procédure, en concertation avec les services de l'Etat.*

*La version antérieure du PADD de juin 2009 ainsi que celle modifiée de janvier 2010, jointe à une notice explicative du cabinet Urba-Services est donc consultable en mairie.*

*Une nouvelle concertation est aussi mise en place **jusqu'au 27 mars 2010** avec trois vecteurs de communication : une boîte à idée matérialisée par une urne, un cahier de doléance, ainsi que votre p'tit journal.*

*Dans ce n°40, les rubriques de vos associations n'y sont pas présentes, mais n'ayez crainte, elles reviendront dès le n°41. Promis.*

*Par ses explications sur son fonctionnement, le CCAS vous aidera aussi à comprendre un certain courrier.*

*Les conseils de déneigement n'auront plus aucun secret pour vous grâce aux brèves. Sachez par ailleurs que la commune a consommé 6 tonnes de sel pour la voirie.*

*Enfin, vous retrouverez l'initiative du n°39 que vous avez plébiscitée*

## *Bienvenue chez les ... Vignemontois*

*Le maire que je suis ne peut s'empêcher de vous rappeler, pour finir, que les 14 et 21 mars prochains, vos élus vous accueilleront de 8h à 18h à la salle des fêtes pour les élections régionales. Alors, en reprenant le slogan des années 80,*

*Votez, votez pour qui vous voulez ... mais votez.*

*Le maire*

*Serge Greugny*

## Compte-rendu du conseil municipal du 9 février 2010

Présents : tous les élus, à l'exception de C. Carbonneaux (pouvoir à E. Senez),  
V. Caré (pouvoir à D. Hélin), JM. Lebelle et B. Lefèvre  
Secrétaire de séance : S. Greugny

### Débat complémentaire sur le PADD

Ce débat est le point d'orgue des réunions du 9 décembre avec les représentants du Préfet et de la commission avec l'ensemble des élus du 25 janvier.  
Il a pour but de sécuriser la procédure et d'entériner la principale modification du PADD vis à vis de la version de juin 2009, à savoir la désignation des terrains localisés au lieu-dit « Les Prés d'Osier » comme site naturel présentant un potentiel en terme de développement urbain mais dont l'ouverture à l'urbanisation est subordonnée à la réalisation d'une étude hydraulique.  
Cette étude constituerait un préalable dans la détermination de la constructibilité ou non des terrains et dans la définition des aménagements à mettre en œuvre afin de gérer les risques face à une urbanisation future.  
Le nouvel arrêt du projet de PLU ne pourra intervenir avant un délai de deux mois.

Une fois assuré que l'ensemble des élus a bien intégré tous les paramètres, la modification est approuvée à la majorité.

### Aide exceptionnelle à l'association "Festi Vignemont"

Afin d'aider à son essor, le conseil vote à l'unanimité une avance exceptionnelle de 500€.

### Organisation des manifestations de la commune et des élections régionales

- Une autre répartition des rôles sera mise en place lors de la venue de personnalités extérieures afin de tirer les enseignements des vœux 2010.
- Une fois rappelés les engagements pris devant les électeurs en 2008, l'organisation des permanences les 14 et 21 mars par vos élus a été traitée.

### Calendrier de formation

Comme chaque semestre, des formations sont proposées aux élus.

### Eclairage public

Avant Noël, les plages horaires de l'éclairage public ont été étendues jusqu'à 23h50 et à partir de 4h.  
A la suite du constat que les carrefours n'étaient plus éclairés en permanence, V. Caré a fait le nécessaire afin de rétablir la situation antérieure.

### Information du changement d'interlocuteur pour une subvention

A la demande du Conseil Général, le Préfet de l'Oise est le nouveau destinataire de la demande de subvention pour la sécurisation routière.

### Acceptation de don et attribution

Un don de 50€ est accepté par la commune.  
Une dotation exceptionnelle de 50€ est allouée à la caisse des écoles afin de faciliter le bouclage financier du voyage en Dordogne de notre enseignante.



En tout premier lieu, les membres du CCAS remercient de leur bon accueil toutes les personnes visitées lors de la remise des colis de fin d'année.

A cette occasion, nous vous rappelons les critères que votre CCAS a retenu pour en bénéficier :

- **Habiter** Vignemont avant le 1<sup>er</sup> septembre de l'année
- S'être fait connaître en mairie.
- Ne pas y avoir renoncé par écrit (une renonciation verbale ne peut être prise en compte).

Pour l'année 2010, les colis seront distribués à toute personne née avant le 1er Janvier 1946.

Nous vous rappelons aussi, qu'en cas de besoin, le service « transport solidaire » a été mis en place depuis mi-septembre (cf petit journal n°39) :

- Inscription en mairie,
- Réservation une semaine à l'avance au 03.44.42.71.10, du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30,
- Coût : de 3 euros à 6 euros pour 1 personne.

Enfin, le CCAS se propose de vous transporter de votre domicile à la salle des fêtes afin de voter les 14 et 21 mars prochains. Pour l'organisation matérielle, merci d'appeler le secrétariat de mairie au 03.44.42.52.67 avant le jeudi 11 mars 12h dernier délais.

A très bientôt.

Cordialement.

Les Membres du Bureau

# Bienvenue chez les Vignemontois



Mme Christelle Muzaton, Mr Charles Ségalas  
et leurs enfants, 385 rue des Vignes



Mr Gérard Ferrara, 417 rue des Vignes



Mme Géraldine Minet et Mr César Poupaud,  
123 rue du Puits Rozier



Mr Mme Sébastien et Emilie De Cock et leurs enfants,  
rue du Vieux Château



Mme Christelle Lagant et Mr Frédéric Debaçq,  
166 rue du Vieux Château



Mme Evelyne Debuire et Mr Yannick Hallet,  
112 rue du Puits Rozier

Cet album n'est pas exhaustif.  
La suite au prochain épisode ....

# Brèves

## Etat civil :

### ✓ Décès :

- de Mr Bernard BOITEL le 18 décembre 2009

## 11 novembre 2009 :

Mr Daniel Thomas, président des anciens combattants, informe que les 35,10€ collectés lors de la cérémonie, ont été alloués à l'association des Bleuets de France.

## Vie pratique :

Horaires du secrétariat de mairie :

ouvert au public les lundis, mardis, jeudis et vendredis de **11h à 12h**,

accueil téléphonique les lundis, mardis, jeudis et vendredis de **10h à 12h30**.

Permanence des élus le samedi matin de **11h à 12h**.

## Déneigement des trottoirs

En période hivernale, c'est beau la neige, mais...

Dix, quinze ou vingt centimètres de neige ! La joie des enfants et l'envie de sillonner la campagne.

Reste que le blanc manteau place aussi chacun face à des obligations citoyennes.

La réglementation impose aux particuliers d'ôter la neige sur les trottoirs au droit de leur maison.

S'ils ne s'acquittent pas de cette tâche et qu'un malheureux passant se retrouve les quatre fers en l'air, ils risquent d'être tenus pour responsables.

Comment s'y prendre ? Voici quelques bons conseils :

– NE PAS ATTENDRE. Mieux vaut balayer la neige régulièrement, pour éviter qu'elle ne se tasse et s'avère difficile à décrocher. Surtout si elle fond en partie, en raison du piétinement des passants ou d'un redoux temporaire, pour mieux geler la nuit suivante. Où la mettre ? Dans le caniveau, tout simplement.

– UTILISER DU SEL. Rien de tel que du sel, même de cuisine, pour faire fondre la neige. Six à sept grammes par mètre carré suffisent. La méthode la plus efficace : diluer ce sel dans un seau d'eau froide (un kilo de sel pour cinq litres d'eau) pour fabriquer une saumure que l'on répandra sur le sol – y compris à titre préventif – grâce à un pulvérisateur de jardin. Veiller à bien nettoyer le matériel ensuite, car le sel est corrosif !

– ET LE SABLE ? Le sable ne fait pas fondre la neige, surtout si la couche est épaisse, mais il présente un grand avantage : celui de baliser les zones potentiellement glissantes. Une pelletée de sable sur le beau manteau blanc, cela se remarque immédiatement. Et sous les semelles, son pouvoir abrasif permet d'éviter de dangereuses glissades. Revers de la médaille : quand vient le dégel, il faut nettoyer le trottoir pour éviter de glisser... sur le sable.

## Contact pour les clients de la SAUR

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8h à 18h au **0 825 807 808**,  
**mais également 7j/7j et 24h/24h pour les urgences**, en dehors des heures d'ouverture.

## Piégeage

Les zones de piégeage et les coordonnées des responsables sont affichées en mairie.

Message de la CPAM 60

**-Vous avez entre 50 et 74 ans-  
cancer colorectal : faites un geste pour votre santé, faites vous dépister !**

Le cancer colorectal constitue la deuxième cause de décès en France. Pourtant, plus il est dépisté tôt, plus les chances de guérison sont importantes.

Si vous avez entre 50 et 74 ans, vous pouvez bénéficier du dépistage organisé du cancer colorectal.

Il s'agit d'un test simple et fiable à réaliser chez vous. Le test et sa lecture sont pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie, sans avance de frais.

Parlez-en à votre médecin traitant  
ou renseignez-vous auprès de :

l'ADCASO (l'Association pour le Dépistage des CAncerS  
l'Oise)

Tél. 03 44 95 33 20

Courriel : [adcaso2@wanadoo.fr](mailto:adcaso2@wanadoo.fr)



dans

## **COMMANDE COLLECTIVE DE FUEL**

### **(Offre Réservée uniquement aux particuliers)**

Les locaux communaux de Vignemont (Ecole, Mairie, Salle des Fêtes) utilisent comme combustible le fuel domestique.

La Mairie vous propose de bénéficier d'un prix intéressant pour une commande groupée de ce combustible.

Ces commandes sont passées 3 fois l'année, les personnes intéressées seront tenues informées des périodes de livraison et du prix au litre du combustible.

A ce moment-là, il vous faudra simplement nous donner la quantité désirée.

Si cette perspective vous intéresse, il vous suffit de remplir et de déposer le coupon suivant dans la boîte aux lettres de la Mairie.

---

### **COUPON REPONSE**

Madame, Monsieur,

Adresse

N° Téléphone :

Est intéressé(e) par la commande groupée de fuel domestique.

Vignemont, le

Signature



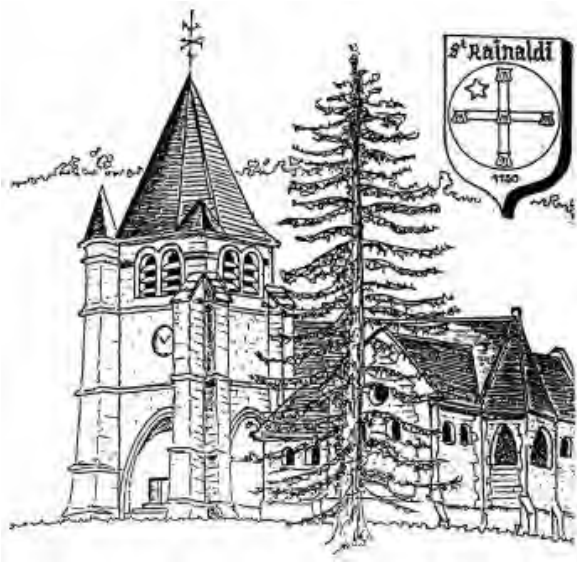
## Programme prévisionnel FESTI VIGNEMONT

07/03/10 : Paella-Thé dansant  
28/03/10 : Marche  
04/04/10 : Chasse aux œufs  
25/04/10 : Brocante  
02/05/10 : Marche  
29/05/10 : Fête des voisins  
06/06/10 : Rallye cyclo-pédestre  
27/06/10 : Rallye Afrique du Sud  
11/07/10 : Excursion dans l'Audomarois  
12/09/10 : Marche  
24/10/10 : Marche  
(Octobre) : Soirée Country  
20/11/10 : Beaujolais  
04/12/10 : Téléthon  
(Décembre) : Atelier décoration Noël



# Festi Vignemont





# Le p'tit journal n°40

*Ce p'tit journal n°40 déroge au cycle trimestriel habituel.*

*Nous avons en effet été amenés à organiser un débat complémentaire dans le cadre du PLU afin d'entériner des modifications du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et de sécuriser la procédure, en concertation avec les services de l'Etat.*

*La version antérieure du PADD de juin 2009 ainsi que celle modifiée de janvier 2010, jointe à une notice explicative du cabinet Urba-Services est donc consultable en mairie.*

*Une nouvelle concertation est aussi mise en place **jusqu'au 27 mars 2010** avec trois vecteurs de communication : une boîte à idée matérialisée par une urne, un cahier de doléance, ainsi que votre p'tit journal.*

*Dans ce n°40, les rubriques de vos associations n'y sont pas présentes, mais n'ayez crainte, elles reviendront dès le n°41. Promis.*

*Par ses explications sur son fonctionnement, le CCAS vous aidera aussi à comprendre un certain courrier.*

*Les conseils de déneigement n'auront plus aucun secret pour vous grâce aux brèves. Sachez par ailleurs que la commune a consommé 6 tonnes de sel pour la voirie.*

*Enfin, vous retrouverez l'initiative du n°39 que vous avez plébiscitée*

## *Bienvenue chez les ... Vignemontois*

*Le maire que je suis ne peut s'empêcher de vous rappeler, pour finir, que les 14 et 21 mars prochains, vos élus vous accueilleront de 8h à 18h à la salle des fêtes pour les élections régionales. Alors, en reprenant le slogan des années 80,*

*Votez, votez pour qui vous voulez ... mais votez.*

*Le maire*

*Serge Greugny*

## Compte-rendu du conseil municipal du 9 février 2010

Présents : tous les élus, à l'exception de C. Carbonneaux (pouvoir à E. Senez),  
V. Caré (pouvoir à D. Hélin), JM. Lebelle et B. Lefèvre  
Secrétaire de séance : S. Greugny

### Débat complémentaire sur le PADD

Ce débat est le point d'orgue des réunions du 9 décembre avec les représentants du Préfet et de la commission avec l'ensemble des élus du 25 janvier.  
Il a pour but de sécuriser la procédure et d'entériner la principale modification du PADD vis à vis de la version de juin 2009, à savoir la désignation des terrains localisés au lieu-dit « Les Prés d'Osier » comme site naturel présentant un potentiel en terme de développement urbain mais dont l'ouverture à l'urbanisation est subordonnée à la réalisation d'une étude hydraulique.  
Cette étude constituerait un préalable dans la détermination de la constructibilité ou non des terrains et dans la définition des aménagements à mettre en œuvre afin de gérer les risques face à une urbanisation future.  
Le nouvel arrêt du projet de PLU ne pourra intervenir avant un délai de deux mois.

Une fois assuré que l'ensemble des élus a bien intégré tous les paramètres, la modification est approuvée à la majorité.

### Aide exceptionnelle à l'association "Festi Vignemont"

Afin d'aider à son essor, le conseil vote à l'unanimité une avance exceptionnelle de 500€.

### Organisation des manifestations de la commune et des élections régionales

- Une autre répartition des rôles sera mise en place lors de la venue de personnalités extérieures afin de tirer les enseignements des vœux 2010.
- Une fois rappelés les engagements pris devant les électeurs en 2008, l'organisation des permanences les 14 et 21 mars par vos élus a été traitée.

### Calendrier de formation

Comme chaque semestre, des formations sont proposées aux élus.

### Eclairage public

Avant Noël, les plages horaires de l'éclairage public ont été étendues jusqu'à 23h50 et à partir de 4h.  
A la suite du constat que les carrefours n'étaient plus éclairés en permanence, V. Caré a fait le nécessaire afin de rétablir la situation antérieure.

### Information du changement d'interlocuteur pour une subvention

A la demande du Conseil Général, le Préfet de l'Oise est le nouveau destinataire de la demande de subvention pour la sécurisation routière.

### Acceptation de don et attribution

Un don de 50€ est accepté par la commune.  
Une dotation exceptionnelle de 50€ est allouée à la caisse des écoles afin de faciliter le bouclage financier du voyage en Dordogne de notre enseignante.



En tout premier lieu, les membres du CCAS remercient de leur bon accueil toutes les personnes visitées lors de la remise des colis de fin d'année.

A cette occasion, nous vous rappelons les critères que votre CCAS a retenu pour en bénéficier :

- **Habiter** Vignemont avant le 1<sup>er</sup> septembre de l'année
- S'être fait connaître en mairie.
- Ne pas y avoir renoncé par écrit (une renonciation verbale ne peut être prise en compte).

Pour l'année 2010, les colis seront distribués à toute personne née avant le 1er Janvier 1946.

Nous vous rappelons aussi, qu'en cas de besoin, le service « transport solidaire » a été mis en place depuis mi-septembre (cf petit journal n°39) :

- Inscription en mairie,
- Réservation une semaine à l'avance au 03.44.42.71.10, du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30,
- Coût : de 3 euros à 6 euros pour 1 personne.

Enfin, le CCAS se propose de vous transporter de votre domicile à la salle des fêtes afin de voter les 14 et 21 mars prochains. Pour l'organisation matérielle, merci d'appeler le secrétariat de mairie au 03.44.42.52.67 avant le jeudi 11 mars 12h dernier délais.

A très bientôt.

Cordialement.

Les Membres du Bureau

# Bienvenue chez les Vignemontois



Mme Christelle Muzaton, Mr Charles Ségalas  
et leurs enfants, 385 rue des Vignes



Mr Gérard Ferrara, 417 rue des Vignes



Mme Géraldine Minet et Mr César Poupaud,  
123 rue du Puits Rozier



Mr Mme Sébastien et Emilie De Cock et leurs enfants,  
rue du Vieux Château



Mme Christelle Lagant et Mr Frédéric Debaçq,  
166 rue du Vieux Château



Mme Evelyne Debuire et Mr Yannick Hallet,  
112 rue du Puits Rozier

Cet album n'est pas exhaustif.  
La suite au prochain épisode ....

# Brèves

## Etat civil :

### ✓ Décès :

- de Mr Bernard BOITEL le 18 décembre 2009

## 11 novembre 2009 :

Mr Daniel Thomas, président des anciens combattants, informe que les 35,10€ collectés lors de la cérémonie, ont été alloués à l'association des Bleuets de France.

## Vie pratique :

Horaires du secrétariat de mairie :

ouvert au public les lundis, mardis, jeudis et vendredis de **11h à 12h**,  
accueil téléphonique les lundis, mardis, jeudis et vendredis de **10h à 12h30**.

Permanence des élus le samedi matin de **11h à 12h**.

## Déneigement des trottoirs

En période hivernale, c'est beau la neige, mais...

Dix, quinze ou vingt centimètres de neige ! La joie des enfants et l'envie de sillonner la campagne. Reste que le blanc manteau place aussi chacun face à des obligations citoyennes.

La réglementation impose aux particuliers d'ôter la neige sur les trottoirs au droit de leur maison.

S'ils ne s'acquittent pas de cette tâche et qu'un malheureux passant se retrouve les quatre fers en l'air, ils risquent d'être tenus pour responsables.

Comment s'y prendre ? Voici quelques bons conseils :

– NE PAS ATTENDRE. Mieux vaut balayer la neige régulièrement, pour éviter qu'elle ne se tasse et s'avère difficile à décrocher. Surtout si elle fond en partie, en raison du piétinement des passants ou d'un redoux temporaire, pour mieux geler la nuit suivante. Où la mettre ? Dans le caniveau, tout simplement.

– UTILISER DU SEL. Rien de tel que du sel, même de cuisine, pour faire fondre la neige. Six à sept grammes par mètre carré suffisent. La méthode la plus efficace : diluer ce sel dans un seau d'eau froide (un kilo de sel pour cinq litres d'eau) pour fabriquer une saumure que l'on répandra sur le sol – y compris à titre préventif – grâce à un pulvérisateur de jardin. Veiller à bien nettoyer le matériel ensuite, car le sel est corrosif !

– ET LE SABLE ? Le sable ne fait pas fondre la neige, surtout si la couche est épaisse, mais il présente un grand avantage : celui de baliser les zones potentiellement glissantes. Une pelletée de sable sur le beau manteau blanc, cela se remarque immédiatement. Et sous les semelles, son pouvoir abrasif permet d'éviter de dangereuses glissades. Revers de la médaille : quand vient le dégel, il faut nettoyer le trottoir pour éviter de glisser... sur le sable.

## Contact pour les clients de la SAUR

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8h à 18h au **0 825 807 808**,  
**mais également 7j/7j et 24h/24h pour les urgences**, en dehors des heures d'ouverture.

## Piégeage

Les zones de piéage et les coordonnées des responsables sont affichées en mairie.

Message de la CPAM 60

**-Vous avez entre 50 et 74 ans-  
cancer colorectal : faites un geste pour votre santé, faites vous dépister !**

Le cancer colorectal constitue la deuxième cause de décès en France. Pourtant, plus il est dépisté tôt, plus les chances de guérison sont importantes.

Si vous avez entre 50 et 74 ans, vous pouvez bénéficier du dépistage organisé du cancer colorectal.

Il s'agit d'un test simple et fiable à réaliser chez vous. Le test et sa lecture sont pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie, sans avance de frais.

Parlez-en à votre médecin traitant  
ou renseignez-vous auprès de :

l'ADCASO (l'Association pour le Dépistage des CAncerS  
l'Oise)

Tél. 03 44 95 33 20

Courriel : [adcaso2@wanadoo.fr](mailto:adcaso2@wanadoo.fr)



dans

## **COMMANDE COLLECTIVE DE FUEL**

### **(Offre Réservée uniquement aux particuliers)**

Les locaux communaux de Vignemont (Ecole, Mairie, Salle des Fêtes) utilisent comme combustible le fuel domestique.

La Mairie vous propose de bénéficier d'un prix intéressant pour une commande groupée de ce combustible.

Ces commandes sont passées 3 fois l'année, les personnes intéressées seront tenues informées des périodes de livraison et du prix au litre du combustible.

A ce moment-là, il vous faudra simplement nous donner la quantité désirée.

Si cette perspective vous intéresse, il vous suffit de remplir et de déposer le coupon suivant dans la boîte aux lettres de la Mairie.

---

### **COUPON REPONSE**

Madame, Monsieur,

Adresse

N° Téléphone :

Est intéressé(e) par la commande groupée de fuel domestique.

Vignemont, le

Signature



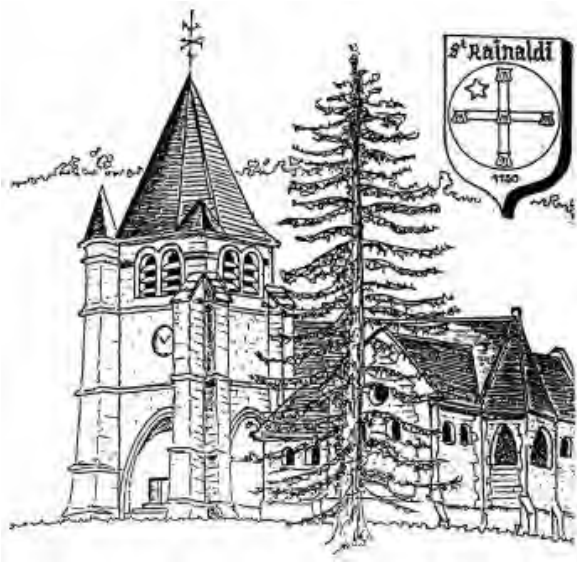
## Programme prévisionnel FESTI VIGNEMONT

07/03/10 : Paella-Thé dansant  
28/03/10 : Marche  
04/04/10 : Chasse aux œufs  
25/04/10 : Brocante  
02/05/10 : Marche  
29/05/10 : Fête des voisins  
06/06/10 : Rallye cyclo-pédestre  
27/06/10 : Rallye Afrique du Sud  
11/07/10 : Excursion dans l'Audomarois  
12/09/10 : Marche  
24/10/10 : Marche  
(Octobre) : Soirée Country  
20/11/10 : Beaujolais  
04/12/10 : Téléthon  
(Décembre) : Atelier décoration Noël



# Festi Vignemont





# Le p'tit journal n°40

*Ce p'tit journal n°40 déroge au cycle trimestriel habituel.*

*Nous avons en effet été amenés à organiser un débat complémentaire dans le cadre du PLU afin d'entériner des modifications du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et de sécuriser la procédure, en concertation avec les services de l'Etat.*

*La version antérieure du PADD de juin 2009 ainsi que celle modifiée de janvier 2010, jointe à une notice explicative du cabinet Urba-Services est donc consultable en mairie.*

*Une nouvelle concertation est aussi mise en place **jusqu'au 27 mars 2010** avec trois vecteurs de communication : une boîte à idée matérialisée par une urne, un cahier de doléance, ainsi que votre p'tit journal.*

*Dans ce n°40, les rubriques de vos associations n'y sont pas présentes, mais n'ayez crainte, elles reviendront dès le n°41. Promis.*

*Par ses explications sur son fonctionnement, le CCAS vous aidera aussi à comprendre un certain courrier.*

*Les conseils de déneigement n'auront plus aucun secret pour vous grâce aux brèves. Sachez par ailleurs que la commune a consommé 6 tonnes de sel pour la voirie.*

*Enfin, vous retrouverez l'initiative du n°39 que vous avez plébiscitée*

## *Bienvenue chez les ... Vignemontois*

*Le maire que je suis ne peut s'empêcher de vous rappeler, pour finir, que les 14 et 21 mars prochains, vos élus vous accueilleront de 8h à 18h à la salle des fêtes pour les élections régionales. Alors, en reprenant le slogan des années 80,*

*Votez, votez pour qui vous voulez ... mais votez.*

*Le maire*

*Serge Greugny*

## Compte-rendu du conseil municipal du 9 février 2010

Présents : tous les élus, à l'exception de C. Carbonneaux (pouvoir à E. Senez),  
V. Caré (pouvoir à D. Hélin), JM. Lebelle et B. Lefèvre  
Secrétaire de séance : S. Greugny

### Débat complémentaire sur le PADD

Ce débat est le point d'orgue des réunions du 9 décembre avec les représentants du Préfet et de la commission avec l'ensemble des élus du 25 janvier.  
Il a pour but de sécuriser la procédure et d'entériner la principale modification du PADD vis à vis de la version de juin 2009, à savoir la désignation des terrains localisés au lieu-dit « Les Prés d'Osier » comme site naturel présentant un potentiel en terme de développement urbain mais dont l'ouverture à l'urbanisation est subordonnée à la réalisation d'une étude hydraulique.  
Cette étude constituerait un préalable dans la détermination de la constructibilité ou non des terrains et dans la définition des aménagements à mettre en œuvre afin de gérer les risques face à une urbanisation future.  
Le nouvel arrêt du projet de PLU ne pourra intervenir avant un délai de deux mois.

Une fois assuré que l'ensemble des élus a bien intégré tous les paramètres, la modification est approuvée à la majorité.

### Aide exceptionnelle à l'association "Festi Vignemont"

Afin d'aider à son essor, le conseil vote à l'unanimité une avance exceptionnelle de 500€.

### Organisation des manifestations de la commune et des élections régionales

- Une autre répartition des rôles sera mise en place lors de la venue de personnalités extérieures afin de tirer les enseignements des vœux 2010.
- Une fois rappelés les engagements pris devant les électeurs en 2008, l'organisation des permanences les 14 et 21 mars par vos élus a été traitée.

### Calendrier de formation

Comme chaque semestre, des formations sont proposées aux élus.

### Eclairage public

Avant Noël, les plages horaires de l'éclairage public ont été étendues jusqu'à 23h50 et à partir de 4h.  
A la suite du constat que les carrefours n'étaient plus éclairés en permanence, V. Caré a fait le nécessaire afin de rétablir la situation antérieure.

### Information du changement d'interlocuteur pour une subvention

A la demande du Conseil Général, le Préfet de l'Oise est le nouveau destinataire de la demande de subvention pour la sécurisation routière.

### Acceptation de don et attribution

Un don de 50€ est accepté par la commune.  
Une dotation exceptionnelle de 50€ est allouée à la caisse des écoles afin de faciliter le bouclage financier du voyage en Dordogne de notre enseignante.



En tout premier lieu, les membres du CCAS remercient de leur bon accueil toutes les personnes visitées lors de la remise des colis de fin d'année.

A cette occasion, nous vous rappelons les critères que votre CCAS a retenu pour en bénéficier :

- **Habiter** Vignemont avant le 1<sup>er</sup> septembre de l'année
- S'être fait connaître en mairie.
- Ne pas y avoir renoncé par écrit (une renonciation verbale ne peut être prise en compte).

Pour l'année 2010, les colis seront distribués à toute personne née avant le 1er Janvier 1946.

Nous vous rappelons aussi, qu'en cas de besoin, le service « transport solidaire » a été mis en place depuis mi-septembre (cf petit journal n°39) :

- Inscription en mairie,
- Réservation une semaine à l'avance au 03.44.42.71.10, du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30,
- Coût : de 3 euros à 6 euros pour 1 personne.

Enfin, le CCAS se propose de vous transporter de votre domicile à la salle des fêtes afin de voter les 14 et 21 mars prochains. Pour l'organisation matérielle, merci d'appeler le secrétariat de mairie au 03.44.42.52.67 avant le jeudi 11 mars 12h dernier délais.

A très bientôt.

Cordialement.

Les Membres du Bureau

# Bienvenue chez les Vignemontois



Mme Christelle Muzaton, Mr Charles Ségalas  
et leurs enfants, 385 rue des Vignes



Mr Gérard Ferrara, 417 rue des Vignes



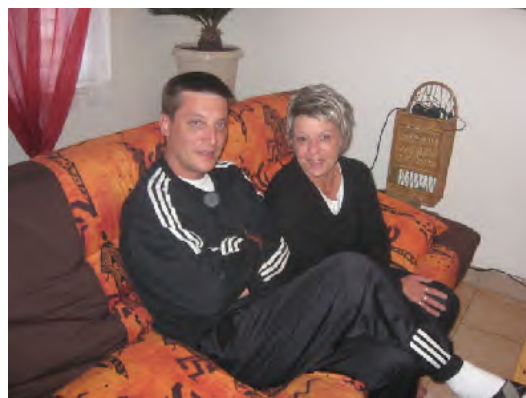
Mme Géraldine Minet et Mr César Poupaud,  
123 rue du Puits Rozier



Mr Mme Sébastien et Emilie De Cock et leurs enfants,  
rue du Vieux Château



Mme Christelle Lagant et Mr Frédéric Debaçq,  
166 rue du Vieux Château



Mme Evelyne Debuire et Mr Yannick Hallet,  
112 rue du Puits Rozier

Cet album n'est pas exhaustif.  
La suite au prochain épisode ....

# Brèves

## Etat civil :

### ✓ Décès :

- de Mr Bernard BOITEL le 18 décembre 2009

## 11 novembre 2009 :

Mr Daniel Thomas, président des anciens combattants, informe que les 35,10€ collectés lors de la cérémonie, ont été alloués à l'association des Bleuets de France.

## Vie pratique :

Horaires du secrétariat de mairie :

ouvert au public les lundis, mardis, jeudis et vendredis de **11h à 12h**,  
accueil téléphonique les lundis, mardis, jeudis et vendredis de **10h à 12h30**.

Permanence des élus le samedi matin de **11h à 12h**.

## Déneigement des trottoirs

En période hivernale, c'est beau la neige, mais...

Dix, quinze ou vingt centimètres de neige ! La joie des enfants et l'envie de sillonner la campagne. Reste que le blanc manteau place aussi chacun face à des obligations citoyennes.

La réglementation impose aux particuliers d'ôter la neige sur les trottoirs au droit de leur maison.

S'ils ne s'acquittent pas de cette tâche et qu'un malheureux passant se retrouve les quatre fers en l'air, ils risquent d'être tenus pour responsables.

Comment s'y prendre ? Voici quelques bons conseils :

– NE PAS ATTENDRE. Mieux vaut balayer la neige régulièrement, pour éviter qu'elle ne se tasse et s'avère difficile à décrocher. Surtout si elle fond en partie, en raison du piétinement des passants ou d'un redoux temporaire, pour mieux geler la nuit suivante. Où la mettre ? Dans le caniveau, tout simplement.

– UTILISER DU SEL. Rien de tel que du sel, même de cuisine, pour faire fondre la neige. Six à sept grammes par mètre carré suffisent. La méthode la plus efficace : diluer ce sel dans un seau d'eau froide (un kilo de sel pour cinq litres d'eau) pour fabriquer une saumure que l'on répandra sur le sol – y compris à titre préventif – grâce à un pulvérisateur de jardin. Veiller à bien nettoyer le matériel ensuite, car le sel est corrosif !

– ET LE SABLE ? Le sable ne fait pas fondre la neige, surtout si la couche est épaisse, mais il présente un grand avantage : celui de baliser les zones potentiellement glissantes. Une pelletée de sable sur le beau manteau blanc, cela se remarque immédiatement. Et sous les semelles, son pouvoir abrasif permet d'éviter de dangereuses glissades. Revers de la médaille : quand vient le dégel, il faut nettoyer le trottoir pour éviter de glisser... sur le sable.

## Contact pour les clients de la SAUR

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8h à 18h au **0 825 807 808**,  
**mais également 7j/7j et 24h/24h pour les urgences**, en dehors des heures d'ouverture.

## Piégeage

Les zones de piéage et les coordonnées des responsables sont affichées en mairie.

Message de la CPAM 60

**-Vous avez entre 50 et 74 ans-  
cancer colorectal : faites un geste pour votre santé, faites vous dépister !**

Le cancer colorectal constitue la deuxième cause de décès en France. Pourtant, plus il est dépisté tôt, plus les chances de guérison sont importantes.

Si vous avez entre 50 et 74 ans, vous pouvez bénéficier du dépistage organisé du cancer colorectal.

Il s'agit d'un test simple et fiable à réaliser chez vous. Le test et sa lecture sont pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie, sans avance de frais.

Parlez-en à votre médecin traitant  
ou renseignez-vous auprès de :

l'ADCASO (l'Association pour le Dépistage des CAncerS  
l'Oise)

Tél. 03 44 95 33 20

Courriel : [adcaso2@wanadoo.fr](mailto:adcaso2@wanadoo.fr)



dans

## **COMMANDE COLLECTIVE DE FUEL**

### **(Offre Réservée uniquement aux particuliers)**

Les locaux communaux de Vignemont (Ecole, Mairie, Salle des Fêtes) utilisent comme combustible le fuel domestique.

La Mairie vous propose de bénéficier d'un prix intéressant pour une commande groupée de ce combustible.

Ces commandes sont passées 3 fois l'année, les personnes intéressées seront tenues informées des périodes de livraison et du prix au litre du combustible.

A ce moment-là, il vous faudra simplement nous donner la quantité désirée.

Si cette perspective vous intéresse, il vous suffit de remplir et de déposer le coupon suivant dans la boîte aux lettres de la Mairie.

---

### **COUPON REPONSE**

Madame, Monsieur,

Adresse

N° Téléphone :

Est intéressé(e) par la commande groupée de fuel domestique.

Vignemont, le

Signature



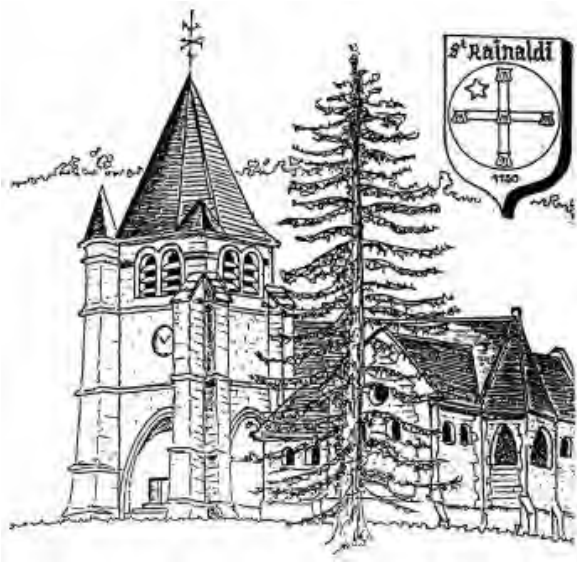
## Programme prévisionnel FESTI VIGNEMONT

07/03/10 : Paella-Thé dansant  
28/03/10 : Marche  
04/04/10 : Chasse aux œufs  
25/04/10 : Brocante  
02/05/10 : Marche  
29/05/10 : Fête des voisins  
06/06/10 : Rallye cyclo-pédestre  
27/06/10 : Rallye Afrique du Sud  
11/07/10 : Excursion dans l'Audomarois  
12/09/10 : Marche  
24/10/10 : Marche  
(Octobre) : Soirée Country  
20/11/10 : Beaujolais  
04/12/10 : Téléthon  
(Décembre) : Atelier décoration Noël



# Festi Vignemont





# Le p'tit journal n°40

*Ce p'tit journal n°40 déroge au cycle trimestriel habituel.*

*Nous avons en effet été amenés à organiser un débat complémentaire dans le cadre du PLU afin d'entériner des modifications du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et de sécuriser la procédure, en concertation avec les services de l'Etat.*

*La version antérieure du PADD de juin 2009 ainsi que celle modifiée de janvier 2010, jointe à une notice explicative du cabinet Urba-Services est donc consultable en mairie.*

*Une nouvelle concertation est aussi mise en place **jusqu'au 27 mars 2010** avec trois vecteurs de communication : une boîte à idée matérialisée par une urne, un cahier de doléance, ainsi que votre p'tit journal.*

*Dans ce n°40, les rubriques de vos associations n'y sont pas présentes, mais n'ayez crainte, elles reviendront dès le n°41. Promis.*

*Par ses explications sur son fonctionnement, le CCAS vous aidera aussi à comprendre un certain courrier.*

*Les conseils de déneigement n'auront plus aucun secret pour vous grâce aux brèves. Sachez par ailleurs que la commune a consommé 6 tonnes de sel pour la voirie.*

*Enfin, vous retrouverez l'initiative du n°39 que vous avez plébiscitée*

## *Bienvenue chez les ... Vignemontois*

*Le maire que je suis ne peut s'empêcher de vous rappeler, pour finir, que les 14 et 21 mars prochains, vos élus vous accueilleront de 8h à 18h à la salle des fêtes pour les élections régionales. Alors, en reprenant le slogan des années 80,*

*Votez, votez pour qui vous voulez ... mais votez.*

*Le maire*

*Serge Greugny*

## Compte-rendu du conseil municipal du 9 février 2010

Présents : tous les élus, à l'exception de C. Carbonneaux (pouvoir à E. Senez),  
V. Caré (pouvoir à D. Hélin), JM. Lebelle et B. Lefèvre  
Secrétaire de séance : S. Greugny

### Débat complémentaire sur le PADD

Ce débat est le point d'orgue des réunions du 9 décembre avec les représentants du Préfet et de la commission avec l'ensemble des élus du 25 janvier.  
Il a pour but de sécuriser la procédure et d'entériner la principale modification du PADD vis à vis de la version de juin 2009, à savoir la désignation des terrains localisés au lieu-dit « Les Prés d'Osier » comme site naturel présentant un potentiel en terme de développement urbain mais dont l'ouverture à l'urbanisation est subordonnée à la réalisation d'une étude hydraulique.  
Cette étude constituerait un préalable dans la détermination de la constructibilité ou non des terrains et dans la définition des aménagements à mettre en œuvre afin de gérer les risques face à une urbanisation future.  
Le nouvel arrêt du projet de PLU ne pourra intervenir avant un délai de deux mois.

Une fois assuré que l'ensemble des élus a bien intégré tous les paramètres, la modification est approuvée à la majorité.

### Aide exceptionnelle à l'association "Festi Vignemont"

Afin d'aider à son essor, le conseil vote à l'unanimité une avance exceptionnelle de 500€.

### Organisation des manifestations de la commune et des élections régionales

- Une autre répartition des rôles sera mise en place lors de la venue de personnalités extérieures afin de tirer les enseignements des vœux 2010.
- Une fois rappelés les engagements pris devant les électeurs en 2008, l'organisation des permanences les 14 et 21 mars par vos élus a été traitée.

### Calendrier de formation

Comme chaque semestre, des formations sont proposées aux élus.

### Eclairage public

Avant Noël, les plages horaires de l'éclairage public ont été étendues jusqu'à 23h50 et à partir de 4h.  
A la suite du constat que les carrefours n'étaient plus éclairés en permanence, V. Caré a fait le nécessaire afin de rétablir la situation antérieure.

### Information du changement d'interlocuteur pour une subvention

A la demande du Conseil Général, le Préfet de l'Oise est le nouveau destinataire de la demande de subvention pour la sécurisation routière.

### Acceptation de don et attribution

Un don de 50€ est accepté par la commune.  
Une dotation exceptionnelle de 50€ est allouée à la caisse des écoles afin de faciliter le bouclage financier du voyage en Dordogne de notre enseignante.



En tout premier lieu, les membres du CCAS remercient de leur bon accueil toutes les personnes visitées lors de la remise des colis de fin d'année.

A cette occasion, nous vous rappelons les critères que votre CCAS a retenu pour en bénéficier :

- **Habiter** Vignemont avant le 1<sup>er</sup> septembre de l'année
- S'être fait connaître en mairie.
- Ne pas y avoir renoncé par écrit (une renonciation verbale ne peut être prise en compte).

Pour l'année 2010, les colis seront distribués à toute personne née avant le 1er Janvier 1946.

Nous vous rappelons aussi, qu'en cas de besoin, le service « transport solidaire » a été mis en place depuis mi-septembre (cf petit journal n°39) :

- Inscription en mairie,
- Réservation une semaine à l'avance au 03.44.42.71.10, du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30,
- Coût : de 3 euros à 6 euros pour 1 personne.

Enfin, le CCAS se propose de vous transporter de votre domicile à la salle des fêtes afin de voter les 14 et 21 mars prochains. Pour l'organisation matérielle, merci d'appeler le secrétariat de mairie au 03.44.42.52.67 avant le jeudi 11 mars 12h dernier délais.

A très bientôt.

Cordialement.

Les Membres du Bureau

# Bienvenue chez les Vignemontois



Mme Christelle Muzaton, Mr Charles Ségalas  
et leurs enfants, 385 rue des Vignes



Mr Gérard Ferrara, 417 rue des Vignes



Mme Géraldine Minet et Mr César Poupaud,  
123 rue du Puits Rozier



Mr Mme Sébastien et Emilie De Cock et leurs enfants,  
rue du Vieux Château



Mme Christelle Lagant et Mr Frédéric Debaçq,  
166 rue du Vieux Château



Mme Evelyne Debuire et Mr Yannick Hallet,  
112 rue du Puits Rozier

Cet album n'est pas exhaustif.  
La suite au prochain épisode ....

# Brèves

## Etat civil :

### ✓ Décès :

- de Mr Bernard BOITEL le 18 décembre 2009

## 11 novembre 2009 :

Mr Daniel Thomas, président des anciens combattants, informe que les 35,10€ collectés lors de la cérémonie, ont été alloués à l'association des Bleuets de France.

## Vie pratique :

Horaires du secrétariat de mairie :

ouvert au public les lundis, mardis, jeudis et vendredis de **11h à 12h**,  
accueil téléphonique les lundis, mardis, jeudis et vendredis de **10h à 12h30**.

Permanence des élus le samedi matin de **11h à 12h**.

## Déneigement des trottoirs

En période hivernale, c'est beau la neige, mais...

Dix, quinze ou vingt centimètres de neige ! La joie des enfants et l'envie de sillonner la campagne. Reste que le blanc manteau place aussi chacun face à des obligations citoyennes.

La réglementation impose aux particuliers d'ôter la neige sur les trottoirs au droit de leur maison.

S'ils ne s'acquittent pas de cette tâche et qu'un malheureux passant se retrouve les quatre fers en l'air, ils risquent d'être tenus pour responsables.

Comment s'y prendre ? Voici quelques bons conseils :

– NE PAS ATTENDRE. Mieux vaut balayer la neige régulièrement, pour éviter qu'elle ne se tasse et s'avère difficile à décrocher. Surtout si elle fond en partie, en raison du piétinement des passants ou d'un redoux temporaire, pour mieux geler la nuit suivante. Où la mettre ? Dans le caniveau, tout simplement.

– UTILISER DU SEL. Rien de tel que du sel, même de cuisine, pour faire fondre la neige. Six à sept grammes par mètre carré suffisent. La méthode la plus efficace : diluer ce sel dans un seau d'eau froide (un kilo de sel pour cinq litres d'eau) pour fabriquer une saumure que l'on répandra sur le sol – y compris à titre préventif – grâce à un pulvérisateur de jardin. Veiller à bien nettoyer le matériel ensuite, car le sel est corrosif !

– ET LE SABLE ? Le sable ne fait pas fondre la neige, surtout si la couche est épaisse, mais il présente un grand avantage : celui de baliser les zones potentiellement glissantes. Une pelletée de sable sur le beau manteau blanc, cela se remarque immédiatement. Et sous les semelles, son pouvoir abrasif permet d'éviter de dangereuses glissades. Revers de la médaille : quand vient le dégel, il faut nettoyer le trottoir pour éviter de glisser... sur le sable.

## Contact pour les clients de la SAUR

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8h à 18h au **0 825 807 808**,  
**mais également 7j/7j et 24h/24h pour les urgences**, en dehors des heures d'ouverture.

## Piégeage

Les zones de piéage et les coordonnées des responsables sont affichées en mairie.

Message de la CPAM 60

**-Vous avez entre 50 et 74 ans-  
cancer colorectal : faites un geste pour votre santé, faites vous dépister !**

Le cancer colorectal constitue la deuxième cause de décès en France. Pourtant, plus il est dépisté tôt, plus les chances de guérison sont importantes.

Si vous avez entre 50 et 74 ans, vous pouvez bénéficier du dépistage organisé du cancer colorectal.

Il s'agit d'un test simple et fiable à réaliser chez vous. Le test et sa lecture sont pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie, sans avance de frais.

Parlez-en à votre médecin traitant  
ou renseignez-vous auprès de :

l'ADCASO (l'Association pour le Dépistage des CAncerS  
l'Oise)

Tél. 03 44 95 33 20

Courriel : [adcaso2@wanadoo.fr](mailto:adcaso2@wanadoo.fr)



dans

## **COMMANDE COLLECTIVE DE FUEL**

### **(Offre Réservée uniquement aux particuliers)**

Les locaux communaux de Vignemont (Ecole, Mairie, Salle des Fêtes) utilisent comme combustible le fuel domestique.

La Mairie vous propose de bénéficier d'un prix intéressant pour une commande groupée de ce combustible.

Ces commandes sont passées 3 fois l'année, les personnes intéressées seront tenues informées des périodes de livraison et du prix au litre du combustible.

A ce moment-là, il vous faudra simplement nous donner la quantité désirée.

Si cette perspective vous intéresse, il vous suffit de remplir et de déposer le coupon suivant dans la boîte aux lettres de la Mairie.

---

### **COUPON REPONSE**

Madame, Monsieur,

Adresse

N° Téléphone :

Est intéressé(e) par la commande groupée de fuel domestique.

Vignemont, le

Signature



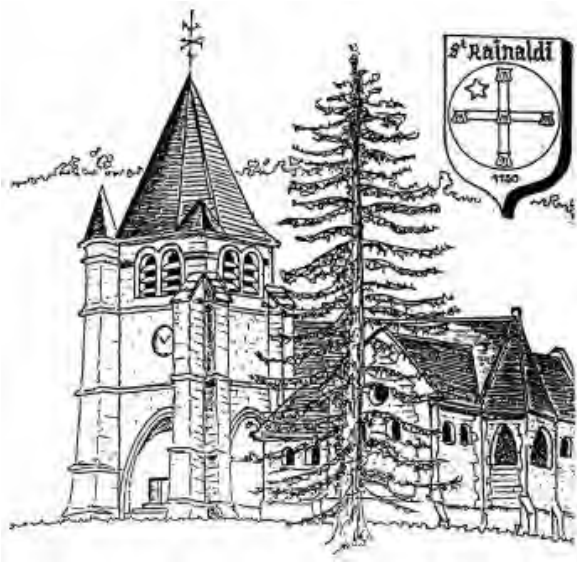
## Programme prévisionnel FESTI VIGNEMONT

07/03/10 : Paella-Thé dansant  
28/03/10 : Marche  
04/04/10 : Chasse aux œufs  
25/04/10 : Brocante  
02/05/10 : Marche  
29/05/10 : Fête des voisins  
06/06/10 : Rallye cyclo-pédestre  
27/06/10 : Rallye Afrique du Sud  
11/07/10 : Excursion dans l'Audomarois  
12/09/10 : Marche  
24/10/10 : Marche  
(Octobre) : Soirée Country  
20/11/10 : Beaujolais  
04/12/10 : Téléthon  
(Décembre) : Atelier décoration Noël



# Festi Vignemont





# Le p'tit journal n°40

*Ce p'tit journal n°40 déroge au cycle trimestriel habituel.*

*Nous avons en effet été amenés à organiser un débat complémentaire dans le cadre du PLU afin d'entériner des modifications du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et de sécuriser la procédure, en concertation avec les services de l'Etat.*

*La version antérieure du PADD de juin 2009 ainsi que celle modifiée de janvier 2010, jointe à une notice explicative du cabinet Urba-Services est donc consultable en mairie.*

*Une nouvelle concertation est aussi mise en place **jusqu'au 27 mars 2010** avec trois vecteurs de communication : une boîte à idée matérialisée par une urne, un cahier de doléance, ainsi que votre p'tit journal.*

*Dans ce n°40, les rubriques de vos associations n'y sont pas présentes, mais n'ayez crainte, elles reviendront dès le n°41. Promis.*

*Par ses explications sur son fonctionnement, le CCAS vous aidera aussi à comprendre un certain courrier.*

*Les conseils de déneigement n'auront plus aucun secret pour vous grâce aux brèves. Sachez par ailleurs que la commune a consommé 6 tonnes de sel pour la voirie.*

*Enfin, vous retrouverez l'initiative du n°39 que vous avez plébiscitée*

## *Bienvenue chez les ... Vignemontois*

*Le maire que je suis ne peut s'empêcher de vous rappeler, pour finir, que les 14 et 21 mars prochains, vos élus vous accueilleront de 8h à 18h à la salle des fêtes pour les élections régionales. Alors, en reprenant le slogan des années 80,*

*Votez, votez pour qui vous voulez ... mais votez.*

*Le maire*

*Serge Greugny*

## Compte-rendu du conseil municipal du 9 février 2010

Présents : tous les élus, à l'exception de C. Carbonneaux (pouvoir à E. Senez),  
V. Caré (pouvoir à D. Hélin), JM. Lebelle et B. Lefèvre  
Secrétaire de séance : S. Greugny

### Débat complémentaire sur le PADD

Ce débat est le point d'orgue des réunions du 9 décembre avec les représentants du Préfet et de la commission avec l'ensemble des élus du 25 janvier.  
Il a pour but de sécuriser la procédure et d'entériner la principale modification du PADD vis à vis de la version de juin 2009, à savoir la désignation des terrains localisés au lieu-dit « Les Prés d'Osier » comme site naturel présentant un potentiel en terme de développement urbain mais dont l'ouverture à l'urbanisation est subordonnée à la réalisation d'une étude hydraulique.  
Cette étude constituerait un préalable dans la détermination de la constructibilité ou non des terrains et dans la définition des aménagements à mettre en œuvre afin de gérer les risques face à une urbanisation future.  
Le nouvel arrêt du projet de PLU ne pourra intervenir avant un délai de deux mois.

Une fois assuré que l'ensemble des élus a bien intégré tous les paramètres, la modification est approuvée à la majorité.

### Aide exceptionnelle à l'association "Festi Vignemont"

Afin d'aider à son essor, le conseil vote à l'unanimité une avance exceptionnelle de 500€.

### Organisation des manifestations de la commune et des élections régionales

- Une autre répartition des rôles sera mise en place lors de la venue de personnalités extérieures afin de tirer les enseignements des vœux 2010.
- Une fois rappelés les engagements pris devant les électeurs en 2008, l'organisation des permanences les 14 et 21 mars par vos élus a été traitée.

### Calendrier de formation

Comme chaque semestre, des formations sont proposées aux élus.

### Eclairage public

Avant Noël, les plages horaires de l'éclairage public ont été étendues jusqu'à 23h50 et à partir de 4h.  
A la suite du constat que les carrefours n'étaient plus éclairés en permanence, V. Caré a fait le nécessaire afin de rétablir la situation antérieure.

### Information du changement d'interlocuteur pour une subvention

A la demande du Conseil Général, le Préfet de l'Oise est le nouveau destinataire de la demande de subvention pour la sécurisation routière.

### Acceptation de don et attribution

Un don de 50€ est accepté par la commune.  
Une dotation exceptionnelle de 50€ est allouée à la caisse des écoles afin de faciliter le bouclage financier du voyage en Dordogne de notre enseignante.



En tout premier lieu, les membres du CCAS remercient de leur bon accueil toutes les personnes visitées lors de la remise des colis de fin d'année.

A cette occasion, nous vous rappelons les critères que votre CCAS a retenu pour en bénéficier :

- **Habiter** Vignemont avant le 1<sup>er</sup> septembre de l'année
- S'être fait connaître en mairie.
- Ne pas y avoir renoncé par écrit (une renonciation verbale ne peut être prise en compte).

Pour l'année 2010, les colis seront distribués à toute personne née avant le 1er Janvier 1946.

Nous vous rappelons aussi, qu'en cas de besoin, le service « transport solidaire » a été mis en place depuis mi-septembre (cf petit journal n°39) :

- Inscription en mairie,
- Réservation une semaine à l'avance au 03.44.42.71.10, du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30,
- Coût : de 3 euros à 6 euros pour 1 personne.

Enfin, le CCAS se propose de vous transporter de votre domicile à la salle des fêtes afin de voter les 14 et 21 mars prochains. Pour l'organisation matérielle, merci d'appeler le secrétariat de mairie au 03.44.42.52.67 avant le jeudi 11 mars 12h dernier délais.

A très bientôt.

Cordialement.

Les Membres du Bureau

# Bienvenue chez les Vignemontois



Mme Christelle Muzaton, Mr Charles Ségalas  
et leurs enfants, 385 rue des Vignes



Mr Gérard Ferrara, 417 rue des Vignes



Mme Géraldine Minet et Mr César Poupaud,  
123 rue du Puits Rozier



Mr Mme Sébastien et Emilie De Cock et leurs enfants,  
rue du Vieux Château



Mme Christelle Lagant et Mr Frédéric Debaçq,  
166 rue du Vieux Château



Mme Evelyne Debuire et Mr Yannick Hallet,  
112 rue du Puits Rozier

Cet album n'est pas exhaustif.  
La suite au prochain épisode ....

# Brèves

## Etat civil :

### ✓ Décès :

- de Mr Bernard BOITEL le 18 décembre 2009

## 11 novembre 2009 :

Mr Daniel Thomas, président des anciens combattants, informe que les 35,10€ collectés lors de la cérémonie, ont été alloués à l'association des Bleuets de France.

## Vie pratique :

Horaires du secrétariat de mairie :

ouvert au public les lundis, mardis, jeudis et vendredis de **11h à 12h**,

accueil téléphonique les lundis, mardis, jeudis et vendredis de **10h à 12h30**.

Permanence des élus le samedi matin de **11h à 12h**.

## Déneigement des trottoirs

En période hivernale, c'est beau la neige, mais...

Dix, quinze ou vingt centimètres de neige ! La joie des enfants et l'envie de sillonner la campagne.

Reste que le blanc manteau place aussi chacun face à des obligations citoyennes.

La réglementation impose aux particuliers d'ôter la neige sur les trottoirs au droit de leur maison.

S'ils ne s'acquittent pas de cette tâche et qu'un malheureux passant se retrouve les quatre fers en l'air, ils risquent d'être tenus pour responsables.

Comment s'y prendre ? Voici quelques bons conseils :

– NE PAS ATTENDRE. Mieux vaut balayer la neige régulièrement, pour éviter qu'elle ne se tasse et s'avère difficile à décrocher. Surtout si elle fond en partie, en raison du piétinement des passants ou d'un redoux temporaire, pour mieux geler la nuit suivante. Où la mettre ? Dans le caniveau, tout simplement.

– UTILISER DU SEL. Rien de tel que du sel, même de cuisine, pour faire fondre la neige. Six à sept grammes par mètre carré suffisent. La méthode la plus efficace : diluer ce sel dans un seau d'eau froide (un kilo de sel pour cinq litres d'eau) pour fabriquer une saumure que l'on répandra sur le sol – y compris à titre préventif – grâce à un pulvérisateur de jardin. Veiller à bien nettoyer le matériel ensuite, car le sel est corrosif !

– ET LE SABLE ? Le sable ne fait pas fondre la neige, surtout si la couche est épaisse, mais il présente un grand avantage : celui de baliser les zones potentiellement glissantes. Une pelletée de sable sur le beau manteau blanc, cela se remarque immédiatement. Et sous les semelles, son pouvoir abrasif permet d'éviter de dangereuses glissades. Revers de la médaille : quand vient le dégel, il faut nettoyer le trottoir pour éviter de glisser... sur le sable.

## Contact pour les clients de la SAUR

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8h à 18h au **0 825 807 808**,  
**mais également 7j/7j et 24h/24h pour les urgences**, en dehors des heures d'ouverture.

## Piégeage

Les zones de piégeage et les coordonnées des responsables sont affichées en mairie.

Message de la CPAM 60

**-Vous avez entre 50 et 74 ans-  
cancer colorectal : faites un geste pour votre santé, faites vous dépister !**

Le cancer colorectal constitue la deuxième cause de décès en France. Pourtant, plus il est dépisté tôt, plus les chances de guérison sont importantes.

Si vous avez entre 50 et 74 ans, vous pouvez bénéficier du dépistage organisé du cancer colorectal.

Il s'agit d'un test simple et fiable à réaliser chez vous. Le test et sa lecture sont pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie, sans avance de frais.

Parlez-en à votre médecin traitant  
ou renseignez-vous auprès de :

l'ADCASO (l'Association pour le Dépistage des CAncerS  
l'Oise)

Tél. 03 44 95 33 20

Courriel : [adcaso2@wanadoo.fr](mailto:adcaso2@wanadoo.fr)



dans

## **COMMANDE COLLECTIVE DE FUEL**

### **(Offre Réservée uniquement aux particuliers)**

Les locaux communaux de Vignemont (Ecole, Mairie, Salle des Fêtes) utilisent comme combustible le fuel domestique.

La Mairie vous propose de bénéficier d'un prix intéressant pour une commande groupée de ce combustible.

Ces commandes sont passées 3 fois l'année, les personnes intéressées seront tenues informées des périodes de livraison et du prix au litre du combustible.

A ce moment-là, il vous faudra simplement nous donner la quantité désirée.

Si cette perspective vous intéresse, il vous suffit de remplir et de déposer le coupon suivant dans la boîte aux lettres de la Mairie.

---

### **COUPON REPONSE**

Madame, Monsieur,

Adresse

N° Téléphone :

Est intéressé(e) par la commande groupée de fuel domestique.

Vignemont, le

Signature



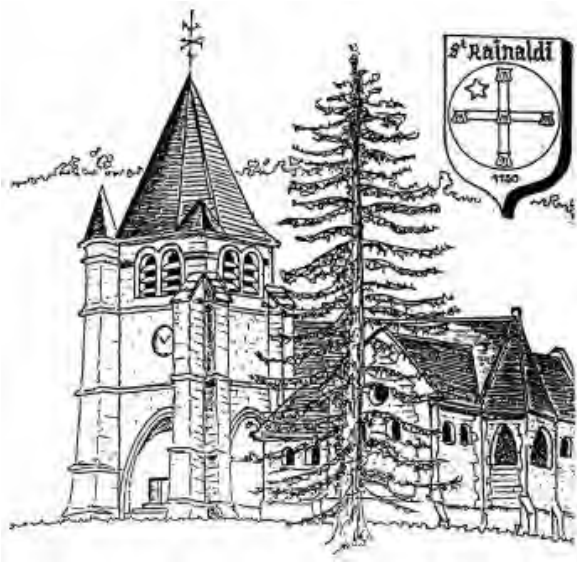
## Programme prévisionnel FESTI VIGNEMONT

07/03/10 : Paella-Thé dansant  
28/03/10 : Marche  
04/04/10 : Chasse aux œufs  
25/04/10 : Brocante  
02/05/10 : Marche  
29/05/10 : Fête des voisins  
06/06/10 : Rallye cyclo-pédestre  
27/06/10 : Rallye Afrique du Sud  
11/07/10 : Excursion dans l'Audomarois  
12/09/10 : Marche  
24/10/10 : Marche  
(Octobre) : Soirée Country  
20/11/10 : Beaujolais  
04/12/10 : Téléthon  
(Décembre) : Atelier décoration Noël



# Festi Vignemont





# Le p'tit journal n°40

*Ce p'tit journal n°40 déroge au cycle trimestriel habituel.*

*Nous avons en effet été amenés à organiser un débat complémentaire dans le cadre du PLU afin d'entériner des modifications du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et de sécuriser la procédure, en concertation avec les services de l'Etat.*

*La version antérieure du PADD de juin 2009 ainsi que celle modifiée de janvier 2010, jointe à une notice explicative du cabinet Urba-Services est donc consultable en mairie.*

*Une nouvelle concertation est aussi mise en place **jusqu'au 27 mars 2010** avec trois vecteurs de communication : une boîte à idée matérialisée par une urne, un cahier de doléance, ainsi que votre p'tit journal.*

*Dans ce n°40, les rubriques de vos associations n'y sont pas présentes, mais n'ayez crainte, elles reviendront dès le n°41. Promis.*

*Par ses explications sur son fonctionnement, le CCAS vous aidera aussi à comprendre un certain courrier.*

*Les conseils de déneigement n'auront plus aucun secret pour vous grâce aux brèves. Sachez par ailleurs que la commune a consommé 6 tonnes de sel pour la voirie.*

*Enfin, vous retrouverez l'initiative du n°39 que vous avez plébiscitée*

## *Bienvenue chez les ... Vignemontois*

*Le maire que je suis ne peut s'empêcher de vous rappeler, pour finir, que les 14 et 21 mars prochains, vos élus vous accueilleront de 8h à 18h à la salle des fêtes pour les élections régionales. Alors, en reprenant le slogan des années 80,*

*Votez, votez pour qui vous voulez ... mais votez.*

*Le maire*

*Serge Greugny*

## Compte-rendu du conseil municipal du 9 février 2010

Présents : tous les élus, à l'exception de C. Carbonneaux (pouvoir à E. Senez),  
V. Caré (pouvoir à D. Hélin), JM. Lebelle et B. Lefèvre  
Secrétaire de séance : S. Greugny

### Débat complémentaire sur le PADD

Ce débat est le point d'orgue des réunions du 9 décembre avec les représentants du Préfet et de la commission avec l'ensemble des élus du 25 janvier.  
Il a pour but de sécuriser la procédure et d'entériner la principale modification du PADD vis à vis de la version de juin 2009, à savoir la désignation des terrains localisés au lieu-dit « Les Prés d'Osier » comme site naturel présentant un potentiel en terme de développement urbain mais dont l'ouverture à l'urbanisation est subordonnée à la réalisation d'une étude hydraulique.  
Cette étude constituerait un préalable dans la détermination de la constructibilité ou non des terrains et dans la définition des aménagements à mettre en œuvre afin de gérer les risques face à une urbanisation future.  
Le nouvel arrêt du projet de PLU ne pourra intervenir avant un délai de deux mois.

Une fois assuré que l'ensemble des élus a bien intégré tous les paramètres, la modification est approuvée à la majorité.

### Aide exceptionnelle à l'association "Festi Vignemont"

Afin d'aider à son essor, le conseil vote à l'unanimité une avance exceptionnelle de 500€.

### Organisation des manifestations de la commune et des élections régionales

- Une autre répartition des rôles sera mise en place lors de la venue de personnalités extérieures afin de tirer les enseignements des vœux 2010.
- Une fois rappelés les engagements pris devant les électeurs en 2008, l'organisation des permanences les 14 et 21 mars par vos élus a été traitée.

### Calendrier de formation

Comme chaque semestre, des formations sont proposées aux élus.

### Eclairage public

Avant Noël, les plages horaires de l'éclairage public ont été étendues jusqu'à 23h50 et à partir de 4h.  
A la suite du constat que les carrefours n'étaient plus éclairés en permanence, V. Caré a fait le nécessaire afin de rétablir la situation antérieure.

### Information du changement d'interlocuteur pour une subvention

A la demande du Conseil Général, le Préfet de l'Oise est le nouveau destinataire de la demande de subvention pour la sécurisation routière.

### Acceptation de don et attribution

Un don de 50€ est accepté par la commune.  
Une dotation exceptionnelle de 50€ est allouée à la caisse des écoles afin de faciliter le bouclage financier du voyage en Dordogne de notre enseignante.



En tout premier lieu, les membres du CCAS remercient de leur bon accueil toutes les personnes visitées lors de la remise des colis de fin d'année.

A cette occasion, nous vous rappelons les critères que votre CCAS a retenu pour en bénéficier :

- **Habiter** Vignemont avant le 1<sup>er</sup> septembre de l'année
- S'être fait connaître en mairie.
- Ne pas y avoir renoncé par écrit (une renonciation verbale ne peut être prise en compte).

Pour l'année 2010, les colis seront distribués à toute personne née avant le 1er Janvier 1946.

Nous vous rappelons aussi, qu'en cas de besoin, le service « transport solidaire » a été mis en place depuis mi-septembre (cf petit journal n°39) :

- Inscription en mairie,
- Réservation une semaine à l'avance au 03.44.42.71.10, du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30,
- Coût : de 3 euros à 6 euros pour 1 personne.

Enfin, le CCAS se propose de vous transporter de votre domicile à la salle des fêtes afin de voter les 14 et 21 mars prochains. Pour l'organisation matérielle, merci d'appeler le secrétariat de mairie au 03.44.42.52.67 avant le jeudi 11 mars 12h dernier délais.

A très bientôt.

Cordialement.

Les Membres du Bureau

# Bienvenue chez les Vignemontois



Mme Christelle Muzaton, Mr Charles Ségalas  
et leurs enfants, 385 rue des Vignes



Mr Gérard Ferrara, 417 rue des Vignes



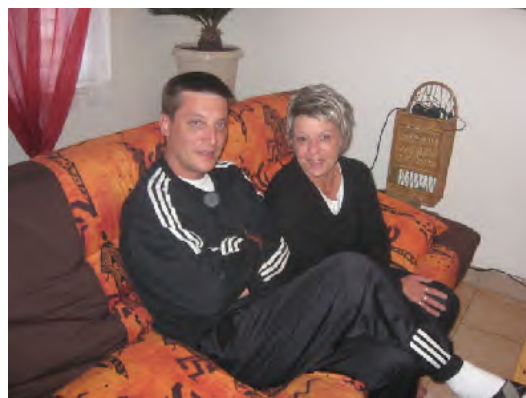
Mme Géraldine Minet et Mr César Poupaud,  
123 rue du Puits Rozier



Mr Mme Sébastien et Emilie De Cock et leurs enfants,  
rue du Vieux Château



Mme Christelle Lagant et Mr Frédéric Debaçq,  
166 rue du Vieux Château



Mme Evelyne Debuire et Mr Yannick Hallet,  
112 rue du Puits Rozier

Cet album n'est pas exhaustif.  
La suite au prochain épisode ....

# Brèves

## Etat civil :

### ✓ Décès :

- de Mr Bernard BOITEL le 18 décembre 2009

## 11 novembre 2009 :

Mr Daniel Thomas, président des anciens combattants, informe que les 35,10€ collectés lors de la cérémonie, ont été alloués à l'association des Bleuets de France.

## Vie pratique :

Horaires du secrétariat de mairie :

ouvert au public les lundis, mardis, jeudis et vendredis de **11h à 12h**,  
accueil téléphonique les lundis, mardis, jeudis et vendredis de **10h à 12h30**.

Permanence des élus le samedi matin de **11h à 12h**.

## Déneigement des trottoirs

En période hivernale, c'est beau la neige, mais...

Dix, quinze ou vingt centimètres de neige ! La joie des enfants et l'envie de sillonner la campagne. Reste que le blanc manteau place aussi chacun face à des obligations citoyennes.

La réglementation impose aux particuliers d'ôter la neige sur les trottoirs au droit de leur maison.

S'ils ne s'acquittent pas de cette tâche et qu'un malheureux passant se retrouve les quatre fers en l'air, ils risquent d'être tenus pour responsables.

Comment s'y prendre ? Voici quelques bons conseils :

– NE PAS ATTENDRE. Mieux vaut balayer la neige régulièrement, pour éviter qu'elle ne se tasse et s'avère difficile à décrocher. Surtout si elle fond en partie, en raison du piétinement des passants ou d'un redoux temporaire, pour mieux geler la nuit suivante. Où la mettre ? Dans le caniveau, tout simplement.

– UTILISER DU SEL. Rien de tel que du sel, même de cuisine, pour faire fondre la neige. Six à sept grammes par mètre carré suffisent. La méthode la plus efficace : diluer ce sel dans un seau d'eau froide (un kilo de sel pour cinq litres d'eau) pour fabriquer une saumure que l'on répandra sur le sol – y compris à titre préventif – grâce à un pulvérisateur de jardin. Veiller à bien nettoyer le matériel ensuite, car le sel est corrosif !

– ET LE SABLE ? Le sable ne fait pas fondre la neige, surtout si la couche est épaisse, mais il présente un grand avantage : celui de baliser les zones potentiellement glissantes. Une pelletée de sable sur le beau manteau blanc, cela se remarque immédiatement. Et sous les semelles, son pouvoir abrasif permet d'éviter de dangereuses glissades. Revers de la médaille : quand vient le dégel, il faut nettoyer le trottoir pour éviter de glisser... sur le sable.

## Contact pour les clients de la SAUR

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8h à 18h au **0 825 807 808**,  
**mais également 7j/7j et 24h/24h pour les urgences**, en dehors des heures d'ouverture.

## Piégeage

Les zones de piéage et les coordonnées des responsables sont affichées en mairie.

Message de la CPAM 60

**-Vous avez entre 50 et 74 ans-  
cancer colorectal : faites un geste pour votre santé, faites vous dépister !**

Le cancer colorectal constitue la deuxième cause de décès en France. Pourtant, plus il est dépisté tôt, plus les chances de guérison sont importantes.

Si vous avez entre 50 et 74 ans, vous pouvez bénéficier du dépistage organisé du cancer colorectal.

Il s'agit d'un test simple et fiable à réaliser chez vous. Le test et sa lecture sont pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie, sans avance de frais.

Parlez-en à votre médecin traitant  
ou renseignez-vous auprès de :

l'ADCASO (l'Association pour le Dépistage des CAncerS  
l'Oise)

Tél. 03 44 95 33 20

Courriel : [adcaso2@wanadoo.fr](mailto:adcaso2@wanadoo.fr)



dans

## **COMMANDE COLLECTIVE DE FUEL**

### **(Offre Réservée uniquement aux particuliers)**

Les locaux communaux de Vignemont (Ecole, Mairie, Salle des Fêtes) utilisent comme combustible le fuel domestique.

La Mairie vous propose de bénéficier d'un prix intéressant pour une commande groupée de ce combustible.

Ces commandes sont passées 3 fois l'année, les personnes intéressées seront tenues informées des périodes de livraison et du prix au litre du combustible.

A ce moment-là, il vous faudra simplement nous donner la quantité désirée.

Si cette perspective vous intéresse, il vous suffit de remplir et de déposer le coupon suivant dans la boîte aux lettres de la Mairie.

---

### **COUPON REPONSE**

Madame, Monsieur,

Adresse

N° Téléphone :

Est intéressé(e) par la commande groupée de fuel domestique.

Vignemont, le

Signature



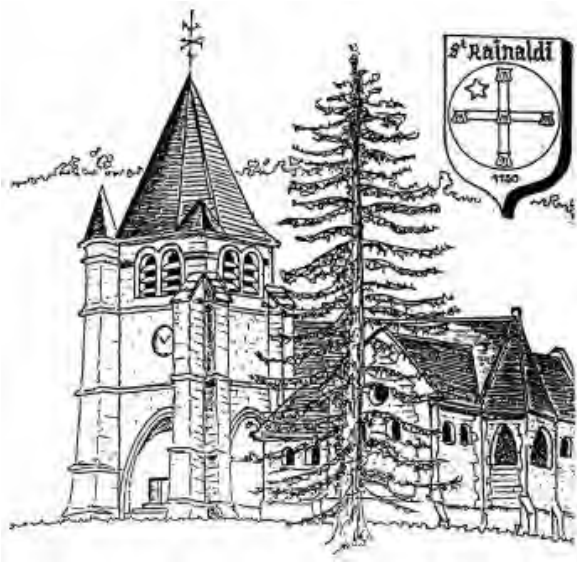
## Programme prévisionnel FESTI VIGNEMONT

07/03/10 : Paella-Thé dansant  
28/03/10 : Marche  
04/04/10 : Chasse aux œufs  
25/04/10 : Brocante  
02/05/10 : Marche  
29/05/10 : Fête des voisins  
06/06/10 : Rallye cyclo-pédestre  
27/06/10 : Rallye Afrique du Sud  
11/07/10 : Excursion dans l'Audomarois  
12/09/10 : Marche  
24/10/10 : Marche  
(Octobre) : Soirée Country  
20/11/10 : Beaujolais  
04/12/10 : Téléthon  
(Décembre) : Atelier décoration Noël



# Festi Vignemont





# Le p'tit journal n°40

*Ce p'tit journal n°40 déroge au cycle trimestriel habituel.*

*Nous avons en effet été amenés à organiser un débat complémentaire dans le cadre du PLU afin d'entériner des modifications du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et de sécuriser la procédure, en concertation avec les services de l'Etat.*

*La version antérieure du PADD de juin 2009 ainsi que celle modifiée de janvier 2010, jointe à une notice explicative du cabinet Urba-Services est donc consultable en mairie.*

*Une nouvelle concertation est aussi mise en place **jusqu'au 27 mars 2010** avec trois vecteurs de communication : une boîte à idée matérialisée par une urne, un cahier de doléance, ainsi que votre p'tit journal.*

*Dans ce n°40, les rubriques de vos associations n'y sont pas présentes, mais n'ayez crainte, elles reviendront dès le n°41. Promis.*

*Par ses explications sur son fonctionnement, le CCAS vous aidera aussi à comprendre un certain courrier.*

*Les conseils de déneigement n'auront plus aucun secret pour vous grâce aux brèves. Sachez par ailleurs que la commune a consommé 6 tonnes de sel pour la voirie.*

*Enfin, vous retrouverez l'initiative du n°39 que vous avez plébiscitée*

## *Bienvenue chez les ... Vignemontois*

*Le maire que je suis ne peut s'empêcher de vous rappeler, pour finir, que les 14 et 21 mars prochains, vos élus vous accueilleront de 8h à 18h à la salle des fêtes pour les élections régionales. Alors, en reprenant le slogan des années 80,*

*Votez, votez pour qui vous voulez ... mais votez.*

*Le maire*

*Serge Greugny*

## Compte-rendu du conseil municipal du 9 février 2010

Présents : tous les élus, à l'exception de C. Carbonneaux (pouvoir à E. Senez),  
V. Caré (pouvoir à D. Hélin), JM. Lebelle et B. Lefèvre  
Secrétaire de séance : S. Greugny

### Débat complémentaire sur le PADD

Ce débat est le point d'orgue des réunions du 9 décembre avec les représentants du Préfet et de la commission avec l'ensemble des élus du 25 janvier.  
Il a pour but de sécuriser la procédure et d'entériner la principale modification du PADD vis à vis de la version de juin 2009, à savoir la désignation des terrains localisés au lieu-dit « Les Prés d'Osier » comme site naturel présentant un potentiel en terme de développement urbain mais dont l'ouverture à l'urbanisation est subordonnée à la réalisation d'une étude hydraulique.  
Cette étude constituerait un préalable dans la détermination de la constructibilité ou non des terrains et dans la définition des aménagements à mettre en œuvre afin de gérer les risques face à une urbanisation future.  
Le nouvel arrêt du projet de PLU ne pourra intervenir avant un délai de deux mois.

Une fois assuré que l'ensemble des élus a bien intégré tous les paramètres, la modification est approuvée à la majorité.

### Aide exceptionnelle à l'association "Festi Vignemont"

Afin d'aider à son essor, le conseil vote à l'unanimité une avance exceptionnelle de 500€.

### Organisation des manifestations de la commune et des élections régionales

- Une autre répartition des rôles sera mise en place lors de la venue de personnalités extérieures afin de tirer les enseignements des vœux 2010.
- Une fois rappelés les engagements pris devant les électeurs en 2008, l'organisation des permanences les 14 et 21 mars par vos élus a été traitée.

### Calendrier de formation

Comme chaque semestre, des formations sont proposées aux élus.

### Eclairage public

Avant Noël, les plages horaires de l'éclairage public ont été étendues jusqu'à 23h50 et à partir de 4h.  
A la suite du constat que les carrefours n'étaient plus éclairés en permanence, V. Caré a fait le nécessaire afin de rétablir la situation antérieure.

### Information du changement d'interlocuteur pour une subvention

A la demande du Conseil Général, le Préfet de l'Oise est le nouveau destinataire de la demande de subvention pour la sécurisation routière.

### Acceptation de don et attribution

Un don de 50€ est accepté par la commune.  
Une dotation exceptionnelle de 50€ est allouée à la caisse des écoles afin de faciliter le bouclage financier du voyage en Dordogne de notre enseignante.



En tout premier lieu, les membres du CCAS remercient de leur bon accueil toutes les personnes visitées lors de la remise des colis de fin d'année.

A cette occasion, nous vous rappelons les critères que votre CCAS a retenu pour en bénéficier :

- **Habiter** Vignemont avant le 1<sup>er</sup> septembre de l'année
- S'être fait connaître en mairie.
- Ne pas y avoir renoncé par écrit (une renonciation verbale ne peut être prise en compte).

Pour l'année 2010, les colis seront distribués à toute personne née avant le 1er Janvier 1946.

Nous vous rappelons aussi, qu'en cas de besoin, le service « transport solidaire » a été mis en place depuis mi-septembre (cf petit journal n°39) :

- Inscription en mairie,
- Réservation une semaine à l'avance au 03.44.42.71.10, du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30,
- Coût : de 3 euros à 6 euros pour 1 personne.

Enfin, le CCAS se propose de vous transporter de votre domicile à la salle des fêtes afin de voter les 14 et 21 mars prochains. Pour l'organisation matérielle, merci d'appeler le secrétariat de mairie au 03.44.42.52.67 avant le jeudi 11 mars 12h dernier délais.

A très bientôt.

Cordialement.

Les Membres du Bureau

# Bienvenue chez les Vignemontois



Mme Christelle Muzaton, Mr Charles Ségalas  
et leurs enfants, 385 rue des Vignes



Mr Gérard Ferrara, 417 rue des Vignes



Mme Géraldine Minet et Mr César Poupaud,  
123 rue du Puits Rozier



Mr Mme Sébastien et Emilie De Cock et leurs enfants,  
rue du Vieux Château



Mme Christelle Lagant et Mr Frédéric Debaçq,  
166 rue du Vieux Château



Mme Evelyne Debuire et Mr Yannick Hallet,  
112 rue du Puits Rozier

Cet album n'est pas exhaustif.  
La suite au prochain épisode ....